



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE
L'ÉTAT EN CÔTE-D'OR

2018



Index



ÉDITORIAL

04

1 - SÉCURITÉ

05

Des grands rassemblements organisés avec des moyens adaptés et calibrés5

De très nombreuses manifestations revendicatives sur la voie publique encadrées par les forces de l'ordre5

Mise en œuvre de la police de sécurité au quotidien : policiers et gendarmes à l'écoute des préoccupations des citoyens et des élus ...6

Une volonté réaffirmée de promouvoir une culture du risque auprès de la population6

Le document général d'orientation de la sécurité routière : des mesures sur 4 ans pour la sécurité routière en Côte-d'Or7

2 - RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES, INGÉNIERIE TERRITORIALE

08

Le soutien à l'investissement apporté aux collectivités locales.....8

Renouvellement du label « Pays d'art et d'histoire » (PAH) pour l'Auxois-Morvan.....9

Les dotations de l'État versées en Côte-d'Or en 2018.....9

Un accompagnement de la préfecture apporté aux collectivités locales au quotidien10

Zoom sur le soutien de l'Etat au territoire du PETR Seine et Tilles en Bourgogne.....11

3 - EMPLOI

13

Les chiffres de l'emploi.....13

Le « jobboard » de la Mission locale de l'arrondissement de Dijon .14

4 - COHÉSION SOCIALE ET CITOYENNETÉ

15

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) en Côte-d'Or15

40 ans de la politique de la ville : inventons les territoires de demain.....16

40 ans de politique de la ville au service des parcours culturels pour tous17

La politique du logement d'abord : une réforme structurelle résolument mise en œuvre en Côte-d'Or17

L'accompagnement des réfugiés : pour une intégration durable réussie.....20

De la création aux subventions : les nombreux soutiens de l'État au monde associatif22

Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations : accompagner au quotidien le changement de mentalité22

5 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

24

Un contrat de transition écologique et solidaire pour la Haute Côte-d'Or.....24

La mise en accessibilité de la gare de Beaune25

6 - AGRICULTURE ET ÉCONOMIE AGRICOLE 26

Sécheresse et calamités agricoles	26
Mise en œuvre de la réforme de la PAC 2015-2020	26
Lutte contre la maltraitance animale : la Cellule Départementale Opérationnelle mise en place en Côte-d'Or	27



7 - SANTÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES 28

La protection des captages et la qualité de l'eau potable : une situation satisfaisante en Côte-d'Or	28
Sécurité des produits alimentaires : une veille permanente et des alertes plus nombreuses en 2018	28



8 - ÉDUCATION 31

Le parcours citoyen 21	31
Le dispositif « Devoirs faits »	32



9 - CULTURE ET PATRIMOINE 33

Poncey-sur-l'IGNON, une église couverte en laves d'exception ...	33
Fouille d'un des très grands sanctuaires de la Gaule romanisée, le complexe d'Apollon Moritasgus sur le site d'Alésia	34
Résidences territoriales d'éducation artistique et culturelle (EAC) en Côte-d'Or	35
La Vapeur, version augmentée !	36



10 - FINANCES PUBLIQUES 37

L'intervention financière de l'État dans le département de la Côte-d'Or en 2017	37
---	----

11 - MODERNISATION DE L'ÉTAT 38

La déclinaison du Schéma Directeur de l'Immobilier Régional (SDIR 2018-2022)	38
La préparation du prélèvement à la source	38
Un travail sur la simplification administrative et les expérimentations de dérogation aux règlements dans la viticulture	39

12 - REPRÉSENTATION ET COMMUNICATION DE L'ÉTAT 40

Les travaux du Centenaire pour le devoir de mémoire	40
Les visites officielles	41
Les grands chiffres de l'activité du bureau de la représentation de l'État en 2018	42
Focus sur la communication de l'État dans le département en 2018 en chiffres	42



LISTE DES ÉTUDES DE L'INSEE ET DE LA DIRECCTE PARUES EN 2018 43

Éditorial



L'année 2018 a été à nouveau marquée par un engagement fort des services de l'État en Côte-d'Or pour répondre aux attentes élevées de nos concitoyens vis-à-vis de l'administration.

Sur fond d'une menace terroriste qui ne faiblit pas, l'installation d'une violence politique récurrente dans les mouvements sociaux de fin d'année a justifié une mobilisation soutenue des forces de l'ordre, tout particulièrement à Dijon. Face à des manifestants contestataires, radicalisés et violents, la détermination de l'État est sans faille pour préserver la sécurité et l'ordre public, ainsi que pour garantir le libre exercice des libertés constitutionnellement protégées. Peut-être, la République traverse-t-elle une épreuve. Mais elle en a surmonté bien d'autres, et en ces temps difficiles, elle démontre une fois de plus la solidité de nos institutions.

Ce contexte grave ne doit pas occulter l'engagement de l'État sur nombre d'autres fronts. En 2018, et alors que la pression migratoire demeure particulièrement élevée, il s'est particulièrement impliqué en faveur de la cohésion sociale, afin de favoriser une meilleure intégration et l'adhésion de tous au projet républicain. Insertion par l'activité économique, accès à la culture pour tous, hébergement d'urgence, accompagnement des réfugiés, prise en charge des mineurs non accompagnés devenus majeurs : aucune de ces actions, qui visent à favoriser le lien social et à promouvoir le vivre-ensemble ne pourrait être menée à bien sans le concours efficace de partenaires solides issus de la société civile ou des collectivités territoriales, avec lesquels la collaboration s'approfondit chaque jour dans le respect des compétences de chacun. Car c'est en répondant avec succès aux difficultés d'aujourd'hui que notre société saura conjurer les périls à venir.

Ainsi, l'État s'attache-t-il avec volontarisme à anticiper les défis de demain. Les contrats de transition écologique visent à accompagner la nécessaire mutation écologique et économique de nos territoires. L'accès au numérique, l'accès aux services publics, et notamment en milieu rural, ainsi que, plus largement, la cohésion des territoires, sont les grands sujets dont il faut se saisir sans tarder, en mesurant bien tous les enjeux. 2019 verra ainsi la mise en place de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), dont les actions seront déclinées à l'échelle départementale.

L'investissement en faveur de la cohésion sociale et territoriale doit aussi viser une meilleure cohésion générationnelle. L'éducation demeure le pilier de l'action de l'État. Dès lors, les services de l'Éducation nationale vont poursuivre leurs efforts en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes durant leur scolarité, notamment à travers le dispositif des classes à effectif réduit dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire.

Après une année de pause, l'année 2019 sera, enfin, l'occasion d'un nouveau rendez-vous démocratique, avec la tenue des élections européennes en mai, qu'organiseront les services de l'État. A cette occasion, je forme le vœu que nos concitoyens se rendent nombreux aux urnes pour exprimer librement leur choix souverain. La force de notre République, c'est précisément de permettre l'expression libre de toutes les opinions, toutes les sensibilités politiques, et d'en organiser la confrontation dans le cadre pacifié du débat d'idées avec, au final, le respect du résultat sorti des urnes, qui est l'expression de la volonté générale. Dans un pays où la liberté d'expression est garantie et le droit de manifester constitutionnellement protégé, rien ne justifie la violence politique. Le rendez-vous électoral de 2019 sera l'occasion, une fois de plus, de démontrer la solidité de nos institutions et la neutralité d'une administration résolument engagée dans la défense des principes démocratiques.

Tous les services de l'État en Côte-d'Or sont mobilisés au service de cette mission.

Bernard SCHMELTZ

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Préfet de la Côte-d'Or

01

Sécurité

L'année 2018, est marquée par l'installation, sur la durée, des enjeux de sécurité.

Des grands rassemblements organisés avec des moyens adaptés et calibrés

Les événements et manifestations publiques étant exposés à des risques spécifiques, l'année 2018 a été marquée par une mobilisation continue de la direction des sécurités de la préfecture qui en lien avec les forces de l'ordre et les collectivités a préparé la gestion des grands rassemblements dans ce contexte.

Au titre des plus emblématiques peuvent être cités :

- **la finale de la coupe du monde de football** en juillet 2018 qui a impacté, outre Dijon, nombre de communes du département
- **le concert de rentrée à Dijon** qui a rassemblé plus de 20.000 personnes le 31 août dernier. Pour ce grand rassemblement, il a été fait application de certaines des dispositions de la loi du 30 octobre 2017, renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (SILT), telles que la mise en place d'un périmètre de sécurité, associée à l'instauration d'une jauge maximum de spectateurs et de points de pré-filtrage
- **la vente des vins à Beaune** avec 100.000 visiteurs les 17 et 19 novembre derniers, enfin, avec notamment l'organisation sous l'autorité du sous-préfet de Beaune d'une dizaine de réunions associant un panel très diversifié d'acteurs.

Lors de ces événements particulièrement sensibles, comme au quotidien avec l'application du plan Vigipirate, l'Etat s'est attaché à garantir la sécurité de tous les

citoyens mais aussi à défendre les libertés, notamment celle de se divertir dans le respect et l'attachement à la culture de la France.

De très nombreuses manifestations revendicatives sur la voie publique encadrées par les forces de l'ordre

En comparaison avec 2017, où 34 demandes avaient été exprimées, 137 demandes de manifestations émanant d'organisations professionnelles, de syndicats, de partis politiques, de mouvements d'opinion ont été instruites par la direction des sécurités avec les forces de sécurité intérieure, induisant pour les plus signalées d'entre elles, des réunions de cadrage pour définir les circuits empruntés et les modalités de déploiement des forces de l'ordre.

Hors ces 137 demandes, le mouvement des gilets jaunes, de même que les revendications de la communauté lycéenne et étudiante, a non seulement mobilisé les moyens départementaux de la police et de la gendarmerie mais aussi le renfort des unités de forces mobiles.

Depuis le 17 novembre et jusqu'au 15 décembre 2018, ce sont 609 policiers et gendarmes et 709 gendarmes mobiles et CRS qui ont été engagés sur ces manifestations.

Priorité a été donnée au maintien de l'ordre et à la préservation de la sécurité de tous sans contrevenir à l'exercice de la liberté de manifester.



01 Sécurité

Mise en oeuvre de la police de sécurité du quotidien : policiers et gendarmes à l'écoute des préoccupations des citoyens et des élus

Pour la police, l'écoute et la proximité se traduisent par le développement des délégués cohésion sociale police population, interfaces des équipes municipales comme des structures scolaires. L'accent a été mis sur l'accueil du public avec la montée en charge de personnels spécialisés et de travailleurs sociaux pour les personnels.

Pour la gendarmerie, la police de sécurité du quotidien se traduit par la désignation dans chaque unité territoriale de conseillers territoriaux de prévention pour assumer des fonctions de relais des actions en matière de prévention.

Plus visibles, plus accessibles, les forces de l'ordre sont mieux organisées pour répondre aux attentes qui se sont exprimées dans le cadre du débat sur la police de sécurité du quotidien et rendront compte des actions et initiatives prises dans ce cadre.

Une volonté réaffirmée de promouvoir une culture du risque auprès de la population

Les rencontres de la sécurité organisées les 12 et 13 octobre 2018, avec une formation aux gestes qui sauvent, est la traduction pratique de la volonté de promotion de la culture du risque.

Lors de la journée du 12 octobre, plus de 400 élèves issus des établissements scolaires côte-d'oriens ont été formés par les associations de sécurité civile à ces gestes qui peuvent sauver des vies. Cette offre de formation était également ouverte aux étudiants et suivie le lendemain au Centre commercial Grand Quetigny d'une sensibilisation aux bons comportements en direction du grand public.

La formation de la population à ces gestes procède d'une démarche préventive et concourt à la sécurité de tous.



Le document général d'orientation de la sécurité routière : des mesures sur 4 ans pour la sécurité routière en Côte-d'Or

Seniors, jeunes, addictions, risque routier professionnel... Les acteurs départementaux de la sécurité routière 21 se dotent d'un nouveau plan d'orientation pour les 4 prochaines années.

Ce DGO (Document Général d'Orientation) a été élaboré par la préfecture en collaboration avec les acteurs locaux et notamment le Procureur de la République, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, l'Association des Maires de Côte-d'Or et Dijon Métropole.

Il s'appuie sur l'étude statistique de l'accidentalité locale afin de déterminer les différents enjeux qui seront déclinés chaque année dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Ce plan constitue donc un outil stratégique qui définit et affiche les axes forts de mobilisation qui seront déclinés pendant sa période de mise en œuvre.

En plus des enjeux nationaux cités précédemment, ce document intègre également une particularité départementale : la sur-représentation des accidents impliquant un véhicule seul.



Les chiffres à retenir (2012-2016) :

Le risque routier professionnel :

20,7 % des victimes tuées en Côte-d'Or concernent un déplacement en relation avec le travail

Les addictions (alcool, stupéfiants, distracteurs) :

L'usage d'alcool et de stupéfiants ressort dans 23,5 % des accidents mortels en Côte-d'Or

Les jeunes (14 – 29 ans) :

23 % des victimes tuées en Côte-d'Or sont des jeunes de 15 à 24 ans

Les seniors (plus de 65 ans) :

22 % des victimes tuées en Côte-d'Or sont des seniors de plus de 65 ans

Les accidents impliquant un véhicule seul :

22,8 % des accidents corporels impliquent un véhicule seul heurtant un obstacle fixe

02

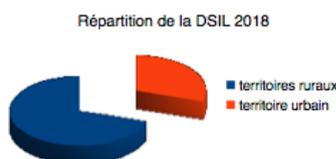
Relations avec les collectivités locales, ingénierie territoriale

La Côte-d'Or se caractérise comme un territoire rural diversifié et en partie géographique-ment isolé, malgré le rayonnement régional, national et international de Dijon Métropole. Il est donc primordial que les communes comme les intercommunalités soient accompagnées au quotidien et dans leurs projets d'investissement. En 2018, l'État, dans toutes ses composantes, a poursuivi cet accompagnement : conseil aux élus dans le cadre d'une part, du transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes et d'autre part, de la création de communes nouvelles, l'aide à l'investissement, le partenariat en matière de santé, la présence de l'État aux côtés des entrepreneurs. Nous avons choisi de faire un zoom particulier sur le territoire Seine-et-Tille qui illustre bien cet accompagnement de l'État en territoire rural.

Le soutien à l'investissement apporté aux collectivités locales

Le soutien de l'État à l'investissement des collectivités est essentiel pour le dynamisme des territoires, pour la croissance et l'emploi. Il se traduit par le financement de projets, notamment par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

En Côte-d'Or, en 2018, le montant de la DSIL s'est élevé à 3,8 M€ et a permis de financer 61 opérations. 70 % de l'enveloppe ont été consacrés à des projets portés par des communes rurales ou leurs groupements au titre des grands projets d'investissement ou dans le cadre des 6 contrats de ruralité signés.



Les territoires ruraux bénéficient, par ailleurs, d'un levier spécifique majeur pour l'investissement avec la DETR. En 2018, 13 M€ de DETR ont permis d'accompagner 368 projets menés par les collectivités côte-d'oriennes, dont 33 par des subventions de plus de 100 000€. Il est à noter qu'entre 2015 et 2018, l'enveloppe de la DETR du département a connu une progression de l'ordre de 40 %, soit une évolution supérieure à la moyenne nationale.



Renouvellement du label « Pays d'art et d'histoire » (PAH) pour l'Auxois-Morvan

Le label «Ville et Pays d'Art et d'Histoire» est attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il qualifie des territoires qui animent et valorisent leur patrimoine tout en contribuant à la qualité et au cadre de vie.

Il fait l'objet d'une convention décennale (orientations thématiques, moyens, personnel qualifié...) entre l'État et la collectivité. A Châteauneuf, l'Etat, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Auxois-Morvan et 15 communes de la communauté de communes Pouilly-en-Auxois – Bligny-sur-Ouche ont signé la convention, renouvelant ainsi le label pour 10 ans.

Parmi les prochaines actions développées dans le cadre du nouveau projet culturel du PAH figurent notamment le développement de projets d'interprétation permettant de faire découvrir le territoire aux habitants comme aux touristes et le déploiement de projets d'éducation artistique et culturelle afin de sensibiliser habitants et public jeune.



> Les dotations de l'État versées en Côte-d'Or en 2018

En 2018, les collectivités locales du département de la Côte-d'Or ont perçu, au titre de la Dotation Générale de Fonctionnement (D.G.F) **175 317 495 €**, répartis comme suit :

DGF Communes
70 109 987 €
DGF EPCI
34 466 354 €
DGF Département
70 741 154 €

Par ailleurs, les collectivités ont également bénéficié du fonds de compensation pour la TVA qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Ce fonds s'élève à **49 842 194 €** en 2018 :

- > **16 952 987 €**
pour la région
- > **9 220 068 €**
pour le département
- > **5 497 333 €**
pour les EPCI et syndicats
- > **17 427 952 €**
pour les communes

02 Relations avec les collectivités locales, ingénierie territoriale

Un accompagnement de la préfecture apporté aux collectivités locales au quotidien...

Les collectivités territoriales de Côte-d'Or et le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ont transmis à la préfecture et aux sous-préfectures 46 426 actes en 2018 au titre du contrôle de légalité. Ces actes votés par les assemblées délibérantes et les exécutifs des collectivités publiques sont le reflet de leur activité au quotidien : marchés publics, recrutements, ventes de terrains, transfert de compétence, etc.

Le pendant du contrôle est le conseil dispensé tout au long de l'année par les services préfectoraux.

La mission de conseil est reconnue en effet comme une mission majeure de la préfecture de Côte-d'Or mais aussi de l'État en général qui doit permettre de réduire d'une part le nombre d'irrégularités constatées dans les actes établis par les collectivités mais aussi de soutenir, d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets. Les procédures de marchés publics, le fonctionnement des assemblées municipales et intercommunales, ou encore les transferts de compétences et impacts de la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) ont été en 2018 les thématiques récurrentes de demande de conseil de la part des collectivités locales.

La montée en puissance de l'intercommunalité en France, traduite notamment par le transfert de compétences des communes vers les EPCI à fiscalité propre, s'accompagne d'une forte hausse des sollicitations de la préfecture de la part des élus. Il s'agissait notamment, pour les 8 communautés de communes créées en 2017 issues de fusions, d'harmoniser leurs compétences en choisissant les compétences optionnelles (en 2017) et facultatives (en 2018), ainsi que pour toutes les autres, définir l'intérêt communautaire sur des compétences telles que le tourisme et le commerce.

Projets de communes nouvelles : 8 communes ont fusionné pour créer 4 nouvelles collectivités en Côte-d'Or au 1er janvier 2019

La création d'une commune nouvelle est issue de la fusion entre plusieurs communes. La commune nouvelle est alors une nouvelle collectivité territoriale, fruit d'un projet de territoire entre plusieurs communes : un objectif de service à la population, de mutualisation, ou la volonté de passer à une étape supérieure si les communes concernées s'entendent déjà pour de nombreux sujets (même bassin de vie, services et équipements en commun, etc.). Il s'agit bien d'envisager un avenir commun à travers un projet, sans pour autant effacer ou renier les particularités de chacune des communes fondatrices. L'État soutient ces projets en accompagnant les élus qui entendent construire ce type de projet.

› En Côte-d'Or, en 2018 plus de 10 projets de communes nouvelles, concernant près de 30 communes, ont fait l'objet d'un accompagnement des services de l'État. Quatre d'entre eux ont abouti :

Au 1er janvier 2019, la Côte-d'Or compte ainsi 700 communes, contre 704 jusqu'à présent.

Chacune des anciennes communes est devenue commune déléguée, avec un maire délégué. C'est un choix des élus. Les maires délégués font partie du conseil municipal de la commune nouvelle.

› **Longeault-Pluvault**, 1131 habitants :
fusion de Longeault et de Pluvault
(arrondissement de Dijon).

› **Tart**, 1627 habitants:
fusion de Tart-le-Haut et Tart-l'Abbaye
(arrondissement de Dijon).

› **Le Val-Larrey**, 271 habitants :
fusion de Flée et Bierre-lès-Semur
(arrondissement de Montbard).

› **Valforêt**, 332 habitants :
fusion de Quemigny-Poisot et Clémencey
(arrondissement de Beaune).

Zoom sur le soutien de l'Etat au territoire du PETR Seine et Tilles en Bourgogne

La création des contrats de ruralité signés entre l'Etat et les territoires a pour objectif d'accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoires partagés, en fédérant les partenaires institutionnels, économiques et associatifs dans le but de donner plus de lisibilité aux politiques publiques et d'en décupler les effets. Ces contrats rassemblent les dotations de l'Etat dans une logique pluriannuelle, principalement la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Ils sont un levier majeur au service des territoires ruraux.

Le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Seine et Tilles, par exemple, constitué de 66 communes appartenant à 3 Communautés de Communes (Forêts, Seine et Suzon, Tille et Venelle, Vallées de la Tille et de l'Ignon) porte un contrat de ruralité signé avec l'État le 28 juillet 2017 pour une durée de 4 ans. Autour des 6 thématiques obligatoires du contrat que sont l'accessibilité aux services publics et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, la mobilité, la transition écologique et énergétique, la cohésion sociale, le PETR s'est doté d'objectifs stratégiques au titre desquels seront réalisés, sur cette période, des projets structurants pour le territoire.

Par le biais de ce contrat, **911 881€ de crédits d'État - DETR et DSIL confondues - ont permis de subventionner ces projets de développement en 2017 et 2018 (cf tableau des projets joints).**

La DETR, quant à elle, est intervenue classiquement pour financer les autres projets des EPCI et des communes du PETR Seine et Tilles pour un montant de 992 043€ sur ces deux années. **Au total, le soutien financier de l'État sur 2017 et 2018 s'établit à près de 2M€ pour ce territoire.**

Le Contrat Local de Santé (CLS) du PETR Seine et Tilles : un travail partenarial pour améliorer l'état de santé de la population du territoire

Signé le 30 août 2018 pour une durée de 3 ans, ce CLS conclu avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil départemental, l'État, la Région et le Centre hospitalier d'Is-sur-Tille permet de soutenir et d'amplifier les initiatives locales en matière de santé. Cet outil de développement local contribue à mieux coordonner l'action publique et à favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé de la population du territoire. Il s'articule autour de deux grandes orientations prioritaires :

- le renforcement de l'organisation des soins de proximité
- l'amélioration des parcours de santé



02 Relations avec les collectivités locales, ingénierie territoriale

Ces deux orientations ont été travaillées à partir des inégalités de santé repérées sur le territoire pour mettre en place des actions au plus près des préoccupations de la population.

L'un des enjeux majeurs est de répondre aux problématiques de démographie médicale. Il s'agit aussi de favoriser la cohérence des parcours de soins des personnes. Le CLS permet notamment d'asseoir le positionnement de la maison des adolescents et de leurs parents de Côte d'Or sur le territoire et de faciliter son accès.

Cette signature finalise une dynamique engagée dès 2012 en Côte-d'Or, où la quasi-totalité des territoires sont désormais engagés dans un contrat local de santé.

Quand les chefs d'entreprises d'un territoire rural se prennent en main, l'Etat répond présent à leurs côtés

Confronté à des difficultés à appréhender la réglementation du travail, les différentes modalités de recrutement et les dispositifs d'aide, le président du Club Entreprendre du Pays Seine-et-Tilles, Thierry HENRIOT, a sollicité l'appui des services de l'Etat et des différents acteurs de l'emploi. Créativ' (ex Maison de l'Emploi) a répondu aux besoins exprimés par ces chefs d'entreprise par la mise en place du relais conseil aux entreprises (RCE) et ce grâce à un partenariat solide avec l'Etat (la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE) qui a fourni conseils et financements pour ce projet.

En lien très étroit avec le Club et le Pays Seine et Tilles, les dirigeants ont été questionnés sur leurs besoins auxquels il a été répondu par la tenue de réunions d'information et d'échanges collectives qui se sont déroulées en soirée : « Les réformes du droit du travail /les ordonnances Macron, quelles conséquences ? » et par des échanges individualisés.

Au total, 69 entreprises ont bénéficié de cet accompagnement, dont plus de 60% sont des TPE.

« Je me réjouis de ce travail qui nous permet d'échanger, de connaître des acteurs vers lesquels nous n'irions pas spontanément parce qu'on en a une mauvaise image qui s'avère à l'expérience erronée ou pas de connaissance du tout. Les informations que nous recevons nous ouvrent des portes pour la gestion de nos entreprises » précise Thierry HENRIOT qui dit toute sa satisfaction du chemin parcouru.

Lutter contre les difficultés de recrutement

Beaucoup de ces entreprises ayant du mal à recruter, le RCE s'est engagé pour les aider.

Thierry HENRIOT illustre ce travail à partir de sa propre expérience : « Grâce au concours du Relais Conseil Entreprise, j'ai pu recruter un travailleur handicapé sur un poste qui a été aménagé. Sans cet appui, jamais je ne me serai lancé dans ce projet et je n'aurais pas réussi ce recrutement qui donne pleine satisfaction tant au salarié qu'à moi-même, « une opération gagnant-gagnant ».

Riche de l'expérience acquise, cet appui va se poursuivre en 2019.

En effet, Pôle Emploi et le Club Entreprendre avec le fort soutien de l'Etat et l'appui de l'AFPA, se sont engagés auprès des élus de ce territoire actif, à les aider dans leurs démarches.

Ainsi, à partir des besoins de recrutement identifiés lors des visites d'entreprises effectuées en 2018, il a été décidé d'organiser en mars 2019 un rallye permettant à des demandeurs d'emploi de rencontrer les chefs d'entreprises sur leur lieu de travail et de mettre directement en rapport leurs compétences et celles attendues par les employeurs qui auront été aidés à en définir le contenu.

Du « sur mesure » pour aider au développement économique du territoire et lutter contre le chômage.

03

Emploi

En Côte-d'Or, l'année 2018 est marquée par un recul du nombre de demandeurs d'emploi. La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Bourgogne-Franche-Comté a notamment soutenu le dispositif job-board de la mission locale de Dijon qui vise à favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Les chiffres de l'emploi

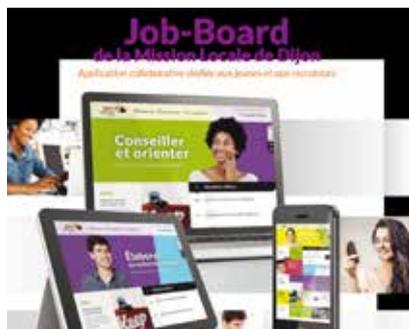
INDICATEURS EMPLOI

Indicateurs	Nombre	Evolution sur 1 an (Côte-d'Or)	BFC	Evolution sur 1an (BFC)
Taux de chômage (3ème trimestre 2018)	7.4%	↘ -0.5 point	7.9%	↘ -0.4 point
Nombre de DE (demandeurs d'emploi) cat A	23 310	↘ -2.9%	123 230	↘ -2.3%
Nombre de DE (demandeurs d'emploi) cat ABC	41 040	↘ -0.9%	214 380	↘ -1.1%
Jeunes DE (16 à - de 25 ans) cat A	3 320	↘ -0.9%	17 760	↗ +0.5%
Senior (50 ans et +) demandeurs d'emploi cat A	6 230	↘ -1.9%	35 310	↘ -2.4%
Hommes cat A	11 830	↘ -3.3%	63 250	↘ -2.1%
Femmes cat A	11 480	↘ -2.5%	59 980	↘ -2.5%
Part des DE inscrits depuis 1an et plus	48.1%	↗ +2.0 points	47.1%	↗ +1.7 point
Evolution de l'emploi salarié y compris intérim *	212 900	↘ -1.1%	968 300	↘ -0.6%
Activité partielle (nombre d'heures autorisées sur 12 mois glissés)	658 328	↘ -23.8%	4 884 262	↘ -28.9%
Nombre des contrats d'apprentissage	2 433	↗ +1.4 %	13 471	↗ +4.6 %
Nombre de contrats aidés mobilisé CAE-PEC	832	↘ -45.5%	5 345	↘ -42,2%
Nombre de jeunes en garantie jeunes	461	↘ -2.5%	3 153	↗ +7.0 %

Données disponibles au 05/02/2019

* Source : Insee, estimations d'emploi; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Champ : ensemble de l'emploi salarié marchand et non marchand : sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.



03 Emploi

Le « jobboard » de la Mission locale de l'arrondissement de Dijon

« Jobboard » est un outil numérique à la main des jeunes pour leur permettre d'être acteur de leur parcours d'insertion. La Mission locale de l'arrondissement de Dijon, compétente pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans, a reçu le soutien de l'Etat (DIRECCTE et DRDJSCS), du Conseil Régional et de l'entreprise SANOFI pour la création de cette application à destination des jeunes et des employeurs.

Un espace collaboratif en ligne

« Le jobboard est d'abord un espace de travail entre le jeune et son conseiller » explique Patricia LAMBERT, chargée de communication et qui a accompagné le développement de cet outil. Avec ce nouvel outil accessible sur Smartphone, chaque jeune peut créer son espace personnel en ligne et accéder à l'ensemble des informations sur les services de la Mission locale et à des outils personnalisés pour sa recherche d'emploi. Il peut prendre un rendez-vous et échanger avec son conseiller, déposer son CV et des pièces administratives, s'inscrire à des ateliers et se positionner sur des offres d'emploi et de formation. Les employeurs peuvent, quant à eux, communiquer avec « l'équipe emploi » de la Mission Locale, proposer leurs offres d'emploi et accéder aux CV des candidats.

Les jeunes sont au cœur de la conception de cet outil...

« Cette application s'inscrit dans la continuité de celle déjà créée en 2014 mais dépassée par son succès. Ce mode de partage de l'information et des offres d'emploi en particulier, est pertinent et adapté aux modes de communication utilisés par les jeunes. Les jeunes ont été associés à la réflexion sur la conception et le développement du jobboard. Effectivement, nous avons souhaité que le jeune en soit l'acteur central. C'est d'ailleurs une démarche que nous mettons en œuvre pour de nombreux projets que nous initions à la Mission locale. Cela demande d'être à l'écoute des jeunes, condition indispensable pour que nos projets aient du sens » précise Patricia LAMBERT.

Un outil pour « aller vers » les jeunes

« On sait que certains jeunes peuvent réaliser des démarches depuis chez eux, sans avoir systématiquement besoin de venir à la Mission locale. On voulait donc apporter un premier niveau d'accompagnement et d'interaction à distance pour ces jeunes-là. On voulait donner la liberté, à ceux qui le souhaitent, d'effectuer davantage de démarches depuis leur domicile, en autonomie.

Les jeunes ont accès à un premier niveau d'information sur les services de la Mission locale et lorsqu'ils veulent en savoir plus, nous les invitons à prendre rendez-vous avec leur conseiller grâce à un outil de prise de rendez-vous en ligne », indique Patricia LAMBERT. Le jobboard, outil numérique adapté à la lecture sur téléphone mobile et tablette, constitue une façon innovante d'entrer en contact avec des jeunes qui ne seraient pas nécessairement venus pousser la porte de la Mission locale. Il répond ainsi pleinement aux enjeux partagés au sein du Service Public de l'Emploi.

Un projet ambitieux à essayer

La Mission locale prévoit la création de 1000 nouveaux profils par an et propose de partager son expérience avec d'autres missions locales intéressées.

04

Cohésion sociale et citoyenneté

L'intervention de plusieurs politiques publiques en matière de cohésion sociale permet de constituer un socle commun d'outils en faveur de l'égalité des chances et ainsi stimuler l'esprit citoyen. L'intervention de plusieurs personnes morales de droit public (Etat, collectivités locales, agences, associations...) en la matière démontre que la cohésion sociale est l'affaire de tous car elle permet d'assurer le lien entre toutes les composantes de la société française. Les quelques dispositifs mis en lumière dans ce rapport d'activité illustrent cette diversité des acteurs et du champ d'intervention.

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) en Côte-d'Or

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé afin de favoriser leur retour à l'emploi.

Le développement de l'IAE s'inscrit au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le plan pluriannuel de développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) prévoit des moyens financiers supplémentaires de l'Etat avec la création de 100 000 postes de plus d'ici 2022, permettant de passer de 140 000 à 240 000 bénéficiaires. En 2018, on dénombre en Côte-d'Or 24 structures de l'IAE et 3 023 salariés en insertion pour un volume de 769 ETP (Equivalent temps plein).

FormInser, un dispositif de formation dédié aux salariés de l'insertion par l'activité économique

FormInser permet aux salariés en insertion par l'activité économique d'obtenir par une formation en alternance pendant leur parcours en structure d'insertion, un diplôme (Titre Professionnel du Ministère du travail) facilitant l'accès à un emploi local porteur.



L'État (DIRECCTE) finance l'ingénierie de FormInser, construite et mise en place par le pôle Transitions de l'AFPA Bourgogne Franche-Comté.

L'objectif de FormInser est de permettre aux salariés en insertion d'accéder plus facilement à l'emploi et aux employeurs d'avoir de nouvelles possibilités d'embaucher des personnes qualifiées et opérationnelles.

De nouvelles modalités pour FormInser en Côte-d'Or pour faciliter l'accès à l'emploi

S'appuyant sur l'expérience positive conduite en 2016 qui a permis à 15 personnes de trouver un emploi en rapport avec la qualification acquise et d'accéder à l'emploi en dehors des structures aidées, une nouvelle session a été organisée en 2018 sur les territoires de Dijon et Beaune. 14 personnes préparent ainsi le Titre de Préparateurs de commandes-caristes à l'AFTRAL (organisme de formation situé à Longvic). En 2019, de nouvelles formations, adaptées au rural, sont prévues.



04 Cohésion sociale et citoyenneté

La clé de la réussite de FormInser :

un partenariat fort entre le pôle Transitions de l'AFPA chargé de l'ingénierie du dispositif, les OPCA qui financent les frais pédagogiques de ces formations, les organismes de formation, et les structures de l'IAE qui accompagnent les salariés. Cette collaboration forte s'étend aux entreprises qui accueillent les apprenants en stage d'application, voire en emploi quand cela est possible.

FormInser permet aux salariés en insertion de développer :

- › La connaissance d'un métier.
- › Le réseau personnel des bénéficiaires.
- › La confiance en soi.
- › Une meilleure connaissance de leurs compétences professionnelles.
- › Le sentiment de légitimité face aux recruteurs.

40 ans de la politique de la ville – inventons les territoires de demain

La politique de la ville est née il y a 40 ans avec les premières opérations « habitat et vie sociale » (1977), prémices de la politique de la ville et de sa méthode. Malgré l'engagement des acteurs sur le terrain et les progrès réalisés en matière de cohésion sociale, d'emploi, de cadre de vie et de renouvellement urbain, le regard porté sur les quartiers populaires reste encore trop souvent négatif et stéréotypé.

Aussi, pour parler des quartiers et promouvoir une image positive à travers des témoignages d'habitants et des exemples de réussite, un label « 40 ans de la politique de la ville – Inventons les territoires de demain » a été créé par le Gouvernement. En Côte-d'Or, le Préfet a décerné ce label à huit structures actives sur les quartiers « politique de la ville » de la Métropole de Dijon lors d'une réception organisée à la préfecture le 28 septembre 2018.

Les huit porteurs des projets labellisés sont venus présenter leur action, accompagnés d'habitants des quartiers. Ils ont montré l'apport de la politique de la ville aux habitants en apportant des réponses concrètes à leurs besoins pour lutter contre les discriminations et améliorer la cohésion sociale.

Cette manifestation a revêtu une portée symbolique en matérialisant la reconnaissance de l'État envers des acteurs engagés dans la vie des quartiers. Les témoignages des bénéficiaires de ces actions en ont été le moment fort.



› Parmi les nombreux témoignages autour de ces projets :

› L'ADIE pour une action d'accompagnement et de financement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprise

Jean-Yves Germon, délégué territorial de l'ADIE, association pratiquant le micro-crédit pour aider des porteurs de projet à se lancer alors qu'ils n'ont pas obtenu de prêt bancaire conventionnel, a insisté sur l'exemplarité de la démarche d'une réfugiée tchèque qui a pu ouvrir un restaurant au centre-ville de Dijon après une formation avec la CCI.

› Le Centre social des Grésilles pour la Parenthèque itinérante

Le centre social des Grésilles, à Dijon, a présenté la Parenthèque itinérante qui, autour d'un véhicule utilitaire reconverti, devient un lieu d'échanges entre parents qui se questionnent sur les aspects éducatifs.

› La MJC de Chenôve pour la Boîte à vélos

À Chenôve, avec l'association EVAD, la Boîte à vélos assure la promotion d'une dynamique de déplacement à vélo, démontrant aux habitants l'utilité de ce moyen de déplacement, efficace, économique, bon pour la santé et écologique. La boîte à vélos propose un lieu modulable aux habitants du quartier du Mail pour réparer leur vélo. De plus, un vélo électrique de la MJC de Chenôve permettra d'aller à la rencontre des habitants pour des ateliers itinérants.

Politique de la ville – 40 ans au service des parcours culturels pour tous

L'État structure l'offre dans le cadre d'engagements contractuels avec les équipements culturels et met ainsi en œuvre l'accès à la culture pour tous dans les quartiers Politique de la Ville grâce :

• à la lecture publique :

- en adaptant les horaires d'ouverture
- en contractualisant : les Contrats Territoire Lecture (CTL), comme celui de Chenôve, encouragent notamment la coopération entre établissements, l'action culturelle, la promotion de la langue, la citoyenneté et l'usage des réseaux sociaux.

• aux parcours d'Éducation artistique et culturelle

• aux contrats locaux d'éducation artistique

Cela représente 14 opérations en Côte-d'Or en 2018 pour un montant total de 122 400 euros, 22 200 habitants des quartiers politique de la ville concernés soit 5,53 euros par habitant (0,79 euro de plus qu'en 2017).

La politique du logement d'abord : une réforme structurelle résolument mise en œuvre en Côte d'Or

Face au constat de la persistance de personnes vivant à la rue et de la saturation croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires, le gouvernement a lancé en septembre 2017 le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans abris.

L'objectif est d'inscrire le logement comme le pilier de l'inclusion, de diminuer le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022 en encourageant le maintien et l'accès direct au logement pour le plus grand nombre de personnes possible avec un accompagnement social adapté à leurs besoins, sans imposer systématiquement un parcours d'hébergement souvent long et coûteux.

04 Cohésion sociale et citoyenneté

Un plan bien ancré dans les pratiques départementales

Territoire pilote lors de la première phase de lancement du Logement d'abord en 2010-2012, l'Etat mobilise en Côte-d'Or, en s'appuyant sur les acteurs associatifs qu'il finance, de nombreux dispositifs pour cette politique :

- accompagner les personnes hébergées depuis de nombreuses années vers un logement adapté pour leur permettre une prise d'autonomie progressive.
- prévenir les expulsions en accompagnant le plus précocement possible les ménages rencontrant des difficultés à s'acquitter de leur loyer.
- mobiliser les bailleurs sociaux et privés pour faciliter les relogements, trouver des logements adaptés et soutenir les personnes à leur entrée dans leur logement pour qu'il puisse réellement jouer son rôle de facteur d'inclusion sociale.

➤ Hébergement généraliste et outils du logement d'abord déployés en Côte-d'Or

A l'année, 1 200 places d'hébergement sont proposées aux personnes sans abri ou en rupture de logement :

il s'agit de places d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion. La priorité est donnée aux familles pour que dans le département aucun enfant ne dorme à la rue. Lors de chaque période hivernale, le dispositif d'accueil des sans-abris en Côte-d'Or est renforcé grâce à l'ouverture temporaire de places d'urgence et de mise à l'abri dites « hiver » (une centaine de places supplémentaires) ainsi qu'à l'occupation maximale des places d'insertion et de stabilisation. D'autres structures et dispositifs permettent de prendre en charge les personnes ou de les accompagner vers le logement, notamment :

- Pensions de familles et résidences accueil (pour les moins autonomes) : **308 places**
- mesures d'intermédiation locative (IML) : **48 mesures de location/sous-location** et **45 mandats de gestion** pour appuyer l'accompagnement de **93 ménages**
- accompagnement vers et dans le logement (AVDL) : **208 mesures en file active.**

➤ Bilan "Relogement 2018"

Sorties d'hébergement généraliste vers le logement

364 sorties vers le logement

Logement social

226 personnes orientées vers le logement social

IML

64 personnes orientées
(et 7 sorties d'IML vers le logement ordinaire)

Parc privé

47 personnes orientées vers le parc privé

Résidences sociales

20 personnes orientées vers les résidences sociales

PLAN QUINQUENNAL POUR
LE LOGEMENT D'ABORD
ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME
2018 - 2022





Le « chez soi d'abord » pour une articulation sans faille entre les soins, le logement et l'accompagnement social

Le territoire de la métropole dijonnaise a été retenu pour la mise en œuvre du dispositif « un chez soi d'abord » ; il s'agit de logements « accompagnés » (appartements de coordination thérapeutique) dans lesquels vont habiter des personnes sans abri présentant des maladies mentales sévères. Ce sont ces personnes elles-mêmes, volontaires, qui vont choisir leur logement et qui y seront suivies par une équipe pluridisciplinaire comportant des personnels médicaux, des travailleurs sociaux mais aussi des médiateurs santé pairs (d'anciens SDF).

100 appartements seront proposés d'ici 2020.

La Tour Renan

- **Bâtiment de 16 étages de 50 mètres de hauteur mis en service en 1972.**
- **80 logements représentant une surface habitable de 5 600m².**
- **Propriétaire de l'immeuble : bailleur social ORVITIS**
- **Coût de la démolition 2 432 000 € HT.**
- **Dont travaux de désamiantage 598 000 € HT.**
- **Subvention ANRU 1 945 600 €**



La destruction de la Tour Renan à Chenôve un exemple de la politique de rénovation urbaine

Il n'aura fallu qu'une quinzaine de jours pour détruire cette tour de 16 étages par la technique du "grignotage". Il s'agit en fait d'un projet au long court puisque l'autorisation officielle de déconstruction de ces 80 logements sociaux a été donnée par un arrêté préfectoral le 3 mai 2016. Même si son taux de vacance était alors déjà assez élevé, le relogement de ses derniers locataires a demandé plusieurs mois.

Cette déconstruction s'inscrit à un moment important de la vie du quartier du Mail puisqu'elle marque, de façon spectaculaire et emblématique, le démarrage du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine. Aussi a-t-elle pu bénéficier, en accord avec l'ensemble des partenaires : collectivité territoriale, bailleur social, État, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), d'une autorisation spéciale de démarrage anticipé par rapport au reste du programme de rénovation urbaine envisagé sur ce quartier prioritaire d'intérêt national. Elle répond en outre parfaitement aux attendus de l'ANRU qui a vocation à aider la transformation des quartiers par une intervention forte sur l'habitat permettant la « déconcentration » du logement social dans les quartiers politiques de la ville. Ainsi, l'ANRU subventionne cette opération de façon substantielle par une enveloppe de 1,9 M€ représentant environ 80 % des travaux HT.

Pourquoi démolir plutôt que rénover ?

Ces démolitions doivent permettre le rééquilibrage du parc social à l'échelle de l'agglomération en favorisant un parcours résidentiel positif pour ses habitants. C'est pour répondre à cet objectif que l'ANRU subventionne parallèlement la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux en dehors des quartiers politiques de la ville, dans une logique du 1 pour 1, c'est-à-dire que pour un logement déconstruit en quartier reconstruit hors quartier, sur la métropole.

04 Cohésion sociale et citoyenneté

L'accompagnement des réfugiés : pour une intégration durable réussie

Nous faisons face depuis 2014 à une situation migratoire d'une acuité exceptionnelle; les enjeux liés aux migrations pour le volet cohésion sociale sont la nécessité d'assurer un accueil digne pour les personnes qui demandent l'asile en France et de permettre aux réfugiés (ceux qui ont obtenu la protection de la France au titre de l'asile) de s'insérer durablement dans la société française. L'État et plus particulièrement la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), qui est coordonnatrice du plan «migrants», a donc pour objectif de répondre au mieux à ces deux enjeux.

Concernant l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, ces derniers sont hébergés et accompagnés dans leur demande au sein de structures dédiées (CADA, HUDA) et financées par l'État (la DDCS). Pour répondre aux flux, le parc pérenne côte-d'orien a augmenté de 30% depuis 2014. De plus, il a été complété par l'ouverture de centres d'hébergement temporaires (les centres d'accueil, d'orientation et d'évaluation des situations – CAO et CAES -, à hauteur de 164 places). Au regard de la capacité disponible, les acteurs s'efforcent au mieux de proposer un hébergement aux personnes vulnérables.

Pour le volet intégration, lorsqu'un demandeur d'asile obtient la reconnaissance d'une protection internationale, il est accompagné afin d'accéder à l'autonomie. Dans ce cadre, la DDCS organise l'hébergement des réfugiés (les plus vulnérables sont hébergés en CPH, centres provisoires d'hébergement), renforce les actions en faveur de leur accès à un logement pérenne (par exemple dans le cadre du contingent préfectoral) et de leur apprentissage de la langue française, et mobilise diverses expérimentations pour leur intégration (garantie jeunes dédiée, programme HOPE).

➤ Hébergement des demandeurs d'asile, relogement et intégration des réfugiés en Côte d'Or

- A l'année, plus de **1 300 places** d'hébergement sont proposées aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.
- En 2018, **299 personnes** ont obtenu le statut de réfugiés (pour 803 demandeurs) : **222 hommes, 77 femmes.**
- **Les cinq nationalités** les plus représentées : Soudan, Syrie, Afghanistan, Somalie, Kosovo.
- **311 réfugiés** ont été orientés vers le logement.

➤ Zoom sur... la scolarisation des enfants allophones

La politique de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France, menée par l'académie de Dijon, est une politique volontariste afin qu'aucun de ces élèves ne soit laissé pour compte. Entre 2015-2016 et 2016-2017, dans l'académie de Dijon, le nombre d'élèves allophones est passé de 822 à 1391 soit une augmentation de 69,22 %. L'augmentation en Côte-d'Or est de 71,88 % soit 538 élèves scolarisés : 201 dans le 1er degré, 169 en collège et 159 en lycée.

Si les effectifs se sont stabilisés en 2017-2018, une reprise de l'augmentation se dessine pour 2018-2019. La Côte-d'Or, département accueillant historiquement le plus d'élèves allophones, scolarise au 29 novembre 2018, 415 élèves allophones. Ils étaient 538 pour toute l'année scolaire 2016-2017.

Les élèves allophones nouvellement arrivés sont scolarisés au sein d'UP2EA (unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés) :

› **1^{er} degré** : 5 UPE2A (3 à Dijon, 1 à Châtillon/Seine, 1 à Sainte-Colombe sur Seine + 4 postes itinérants pour Dijon et sa périphérie, 1 poste itinérant sur la circonscription de Semur-en-Auxois, 1 sur la circonscription de Beaune, 1/2 poste sur la circonscription de Châtillon/Seine).

› **2nd degré** :

* en collège : 4 UPE2A à Dijon, 1 UPE2A à Chenôve, 1 UPE2A à Châtillon/Seine ;

* en lycée : 3 UPE2A à Dijon, 1 UPE2A à Chenôve, 1 UPE2A à Châtillon/Seine.

Les UPE2A doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation des parcours. Ces dispositifs d'apprentissage intensif du français consistent à favoriser l'inclusion dans un cursus ordinaire. Ils fonctionnent selon le principe d'entrée et sortie permanentes.

Des modules d'accompagnement souples et transitoires associés à une scolarité ordinaire peuvent être proposés aux établissements scolaires ne disposant pas d'UPE2A.

A la rentrée 2018, ont été créés :

› l'UPE2A du lycée Anna Judic de Semur-en-Auxois. Cette UPE2A mixte accueille des élèves allophones, collégiens et lycéens, de Semur-en-Auxois, Montbard, Vénarey-les-Laumes, Saulieu et Liernais.

› le 1/2 poste itinérant de la circonscription de Châtillon-sur-Seine.

Les actions spécifiques en faveur de l'insertion professionnelle des réfugiés (DIRECCTE) : l'État tire les enseignements des expérimentations déjà conduites

En Côte-d'Or, une dizaine de jeunes réfugiés ont intégré la Garantie jeunes à la Mission locale de l'arrondissement de Dijon.

Le dispositif HOPE (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi) a permis à une soixantaine de personnes de se former aux métiers du bâtiment et de l'industrie.

Ces expérimentations ont mis en évidence que la question de la formation et de l'insertion professionnelle ne peut pas être déconnectée de celle du logement, de la santé, de la mobilité...

Aussi, les services de l'Etat (DDCS et DIRECCTE) ont souhaité contribuer à la mobilisation de tous les acteurs : du logement, de l'emploi et de la formation, en capacité de construire une réponse partenariale à l'appel à projets national pour l'intégration professionnelle des réfugiés qui bénéficiera des moyens financiers du Plan d'Investissement dans les Compétences.

L'objectif est de déployer un accompagnement global des réfugiés vers et dans l'emploi.

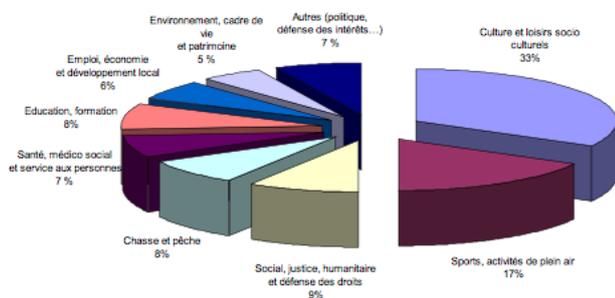
04 Cohésion sociale et citoyenneté

De la création aux subventions – les nombreux soutiens de l'État au monde associatif

Partie intégrante de la DDCS, le greffe des associations, ouvert au public chaque après-midi, assure l'accompagnement des associations dans leurs démarches administratives de déclaration.

Avec 19 000 associations enregistrées au greffe des associations et plus de 11 000 associations actives, la Côte-d'Or affiche clairement le dynamisme d'un secteur en perpétuel renouvellement qui a généré plus de 3 000 actes administratifs dont 539 créations, 2 314 modifications d'adresse de siège, de dirigeants ou de statut pour seulement 171 dissolutions. La diversité du secteur associatif est révélatrice des centres d'intérêts et des préoccupations des côte-d'oriens.

Objet des 11 000 associations actives de Côte-d'Or



L'information aux associations

La DDCS assure également la mission d'accueil et d'information des associations de Côte-d'Or, en lien avec 25 correspondants des services de l'Etat, des collectivités et des organismes associés pour répondre au mieux aux différentes questions des dirigeants concernant le fonctionnement et le développement de leurs associations. 200 sollicitations ont été enregistrées en 2018. Les questions portent sur de nombreux sujets : le fonctionnement des associations par rapport à leur statut et au Code civil, les modalités d'organisation des assemblées générales, les responsabilités des dirigeants et des membres, les procédures de radiations de membres, la dissolution, la relance d'une association mise en sommeil, les mentions obligatoires sur une facture, la notion d'intérêt général, le traitement des dons manuels et des donations, les fusions d'associations, l'organisation de manifestations exceptionnelles, les obligations comptables, la recherche de bénévoles, la notion d'établissement secondaire ou encore la désignation du représentant légal...

Afin de venir en appui du milieu rural, la DDCS a soutenu la création de six points d'appui à la vie associative (PAVA), répartis sur l'ensemble du département, tenus par des correspondants formés au fonctionnement et aux obligations associatives ainsi qu'à la responsabilité des dirigeants au regard de la loi du 1er juillet 1901 et du code civil.

Le soutien financier aux projets des associations

En 2018, l'appui de la DDCS apportée aux projets des associations correspond à 27 millions d'euros.

La plus grande part de ces aides, soit 25 millions d'euros, a porté sur les associations relevant du champ de la cohésion sociale : hébergement et accompagnement social (personnes sans domicile fixe, femmes victimes de violences, jeunes sans ressources, demandeurs d'asile, réfugiés vulnérables...), aide alimentaire, formation linguistique, protection des majeurs et des jeunes (Maison des Ados...).

La DDCS a alloué également plus de 900 000 € aux structures œuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du département.

L'aide aux secteurs du sport et de la jeunesse a dépassé le million d'euros, à travers des dispositifs de soutien (FONJEP, FDVA et CNDS) à l'emploi et au fonctionnement des associations, à leurs actions de formation et d'innovation, et aux projets du mouvement sportif afin de favoriser, pour tous les publics et sur tous les territoires, l'accès à la pratique sportive et son développement.

Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations : accompagner au quotidien le changement de mentalité

La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes de Côte-d'Or a accompagné au cours de l'année 2018 plus de 30 projets mettant en synergie des acteurs et actrices du territoire. Ces projets s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes, de lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes. Parmi les projets mis en œuvre en Côte-d'Or, un focus peut être fait sur deux axes de la politique de l'État en matière d'égalité femmes-hommes :

Sensibiliser les jeunes à l'égalité filles-garçons et notamment dans le sport « Le centre d'apprentissage du DFCO s'entraîne à l'égalité le 8 mars 2018 ! »

Le Président de la République a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes "grande cause du quinquennat" avec pour enjeu principal un changement des mentalités, et comme levier principal, la diffusion d'une véritable culture de l'égalité. Le Dijon Football Côte-d'Or (DFCO), en partenariat avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, a proposé des actions de sensibilisation aux stagiaires filles et garçons du centre d'apprentissage. L'objectif, faire naître une culture partagée de l'égalité et faire évoluer les pratiques des jeunes qui partagent une passion commune, le foot ! La séance d'entraînement a débuté par un sketch introductif "Clichés contre clichés" qui en illustrant des stéréotypes sur les footballeurs a permis de lancer les échanges concernant les stéréotypes sur les femmes et les hommes, puis les jeunes ont pu visionner un court métrage intitulé "majorité opprimée" leur permettant de prendre conscience des comportements sexistes et des rôles que l'on attribue de façon culturelle aux filles et aux garçons.

Accompagner le changement de mentalité en formant à la lutte contre le sexisme.

Le Collectif Violence et Genre est composé de 6 associations qui œuvrent, depuis 12 ans pour l'égalité entre les hommes et les femmes : ALTHEA, les CEMEA, le CIDFF21, FETE, Le Pas-ADEFO et Solidarité Femmes 21. Le collectif travaille en collaboration avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité Femmes-Hommes. Le choix du sujet du sexisme ordinaire pour cette conférence du 28 novembre était, bien sûr, connecté à l'actualité qui, depuis plus d'un an, a amené, dans les débats comme jamais avant, les violences sexuelles et sexistes subies par les femmes dans les sphères familiale, sociale et professionnelle.

Cette journée d'études ouverte par le directeur de cabinet du Préfet, a rassemblé plus de 180 personnes. L'objectif était, après un éclairage apporté par Joëlle BRAEUNER, une sociologue docteure en étude de genre, de pouvoir apporter des outils à destination des professionnels permettant de lutter contre le sexisme dans différents domaines et lieux : à l'école, dans le monde du travail, dans le sport ou encore dans l'espace public.

« Calamity Jane ou la culture de l'égalité »

La résidence artistique de territoire "Calamity Jane ou la reconquête par les femmes du Montbardois », appelée également « Femmes phares » s'est déroulée sur le canton de Montbard de septembre 2017 à mars 2018. Ce projet également soutenu techniquement et financièrement (à hauteur de 5000 euros) par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté est le fruit d'une collaboration entre la MJC André Malraux de Montbard, la Minoterie, scène conventionnée art et jeunesse de Dijon et la Compagnie Les Os bleus de Semur-en-Auxois qui ont souhaité ensemble expérimenter par le médium artistique la problématique locale identifiée (une forme de précarisation des femmes, notamment des jeunes). Plusieurs actions culturelles ont permis de récolter des témoignages de femmes (pièce de théâtre, atelier d'art plastique, de lecture, d'écriture). Plus de 100 témoignages de parcours de femmes ont ensuite été mis en valeur par une installation visuelle et sonore. Les 500 Montbardois qui ont participé ont pu découvrir des « femmes-phares » et ainsi travailler à l'égalité femme-homme en luttant contre l'invisibilité des femmes en milieu rural.



05

Transition écologique et développement durable des territoires

Chaque année, l'État œuvre pour accompagner la transition écologique et favoriser un aménagement durable des territoires. L'année 2018 a été marquée notamment par l'élaboration et la signature du contrat de transition écologique de Haute Côte-d'Or et la poursuite de la mise en accessibilité des gares du département.

Un contrat de transition écologique et solidaire pour la Haute Côte-d'Or

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Lancée en mai 2018, la procédure d'élaboration du CTE a permis de mettre en place une coopération entre deux intercommunalités :

- la communauté de communes du pays chatillonnais
- la communauté de communes du Montbardois

L'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire en mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques et en portant des projets concrets visant à accélérer la transition écologique. L'accent a principalement été mis sur le développement de nouvelles formations en collaboration avec les deux lycées du territoire et sur l'évolution des pratiques agricoles afin de les rendre plus respectueuses de l'environnement et des ressources du territoire.

Dans le domaine de la formation, on note particulièrement :

- › la création d'une formation de technicien en maintenance et conduite d'installations photovoltaïques (formation en alternance de 8 à 12 élèves par promotion) au lycée Eugène Guillaume de Montbard afin d'accompagner le développement du parc solaire en France en faisant du lycée un pôle d'excellence de formation des techniciens de maintenance et de conduite d'installations photovoltaïques.

- › la création d'une académie verte autour de la méthanisation entre le lycée Eugène Guillaume et le lycée de la Barotte à Chatillon, afin de construire un «pack» de formations qui couvre l'ensemble des étapes de la vie d'un projet de méthanisation.
- › le développement d'un méthaniseur à vocation énergétique et pédagogique entre le lycée de la Barotte et neuf agriculteurs du territoire qui permettra également de développer une offre de formation adaptée à la méthanisation.

Dans le domaine de l'évolution des pratiques agricoles :

- › le lancement d'une démarche de collaboration entre les collectivités, les acteurs agricoles et les acteurs de l'eau sur l'évolution des pratiques agricoles, la prévention des inondations et la préservation de la qualité de la ressource en eau.
- › La première étape de cette action sera une étude copilotée par le syndicat mixte Sequana, la chambre d'agriculture et le GIP du futur parc national dont le cahier des charges est en cours de validation.
- › le développement d'une filière de produits agro-alimentaires locaux porté par la coopérative laitière de Côte-d'Or, et destiné à offrir des débouchés aux éleveurs laitiers en valorisant leurs pratiques agricoles et en développant la transformation locale de produit dans une logique d'économie circulaire.
- › le développement d'une filière luzerne porté notamment par la coopérative de déshydratation de Baigneux les Juifs dont l'objectif est de doubler la capacité de production de la coopérative en créant une seconde ligne de production totalement autonome dédiée à la luzerne bio.
- › la production d'énergies renouvelables avec la création d'un méthaniseur de grande capacité par Dijon Céréales afin d'accompagner les agriculteurs vers la production d'énergie renouvelable tout en leur procurant un revenu complémentaire par le développement de la culture des CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique).

La signature du contrat a eu lieu le 17 décembre à l'occasion d'un déplacement sur le territoire d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Pour assurer la mise en œuvre des actions inscrites au contrat et le travail de prospective sur le territoire nécessaire à l'élargissement du CTE à de nouvelles thématiques, un animateur (financé à 70 % par l'Etat dans le cadre du FNADT) est en cours de recrutement par les deux EPCI..

La mise en accessibilité de la gare de Beaune

Le 13 juillet 2018, Bernard Schmelz, préfet de région et préfet du département de la Côte-d'Or, et Michel Neugnot, vice-président de la région, ont inauguré avec les élus locaux et les directions territoriales de SNCF Réseau et SNCF Mobilités les travaux de mise en accessibilité de la gare en présence des associations représentant les usagers et les personnes à mobilité réduite.

Après deux années de travaux, cette gare qui accueille en moyenne 1 700 voyageurs par jour a donc été rendue totalement accessible à l'ensemble des publics.

Concernant plus spécifiquement l'accessibilité des quais, l'investissement d'un montant de 4,8 M€ (dont 960 000 € apportés par l'État) a notamment porté sur la création d'ascenseurs ainsi que sur la mise à niveau des quais permettant l'accès de plain pied aux rames. La qualité d'usage a également été améliorée grâce au remplacement des abris voyageurs.

En parallèle, ont été réalisés des travaux de modernisation du hall, des guichets ainsi que des travaux permettant une meilleure information des voyageurs et la création d'un nouvel espace commercial.

Ces travaux de mise en accessibilité des gares visent à respecter la réglementation mais résultent aussi d'une volonté de l'ensemble des co-financeurs (État, Région, SNCF) d'améliorer l'accès à tous des trains mais aussi aux services en gare. Ils vont se poursuivre dans le département avec notamment des travaux en gare de Dijon en 2020 et 2021.



06

Agriculture et économie agricole

L'agriculture est une activité économique à part entière impactée par les aléas climatiques et sanitaires. Les services de l'État accompagnent les exploitations agricoles en mettant en place des outils de veille ou en activant des mesures spécifiques aux situations de crise. Pour ce qui concerne l'année 2018, il faut relever la mise en place d'une cellule opérationnelle départementale permettant de détecter les dysfonctionnements en particulier dans l'élevage et l'accompagnement apporté aux agriculteurs victimes de la sécheresse estivale.

Sécheresse et calamités agricoles

Une sécheresse estivale importante a touché le département de la Côte-d'Or, avec une quasi-absence de précipitations entre fin juin et fin octobre. Elle a entraîné de fortes difficultés pour les éleveurs qui ont été contraints d'approvisionner leurs animaux au pâturage en eau et en fourrages, entamant ainsi les stocks constitués en prévision de la période hivernale.

La mobilisation des services de l'État, en lien avec la Chambre d'agriculture, a permis de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, la procédure de calamité agricole reconnue au niveau national le 12 décembre 2018 et qui ouvrira des droits à indemnisation pour une partie de la perte subie par les éleveurs spécialisés.

L'assurance des prairies, qui commence à être contractualisée par les éleveurs et qui est subventionnée par la politique agricole commune, a permis d'apporter dès le mois de novembre 2018 une indemnisation de l'ordre de 8 000 euros en moyenne aux exploitations assurées.

Un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti a été mis en œuvre en octobre 2018 au bénéfice de l'ensemble des agriculteurs du département pour un montant global de 2 millions d'euros

Mise en œuvre de la réforme de la PAC 2015-2020

La politique agricole commune (PAC) a fait l'objet d'une réforme importante en 2015. Celle-ci est intervenue en même temps qu'une refonte des modalités de déclaration des parcelles agricoles. Malgré la forte implication des services nationaux et locaux du ministère de l'agriculture (direction départementale des territoires notamment), le calcul et le versement des aides accordées à chaque agriculteur ont parfois subi des retards importants même si des apports de trésorerie, calculés au mieux pour ne pas impacter la trésorerie des agriculteurs, ont été mis en place.

En 2018, l'ensemble des aides du premier pilier de la PAC et les indemnités compensatoires de handicaps naturels ont pu être versées avec succès dans le calendrier prévu entre octobre et décembre 2018 pour plus de 105 millions d'euros. La dernière phase de ce chantier consécutif à la réforme concerne les aides à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques, dont les paiements devraient être finalisés au printemps 2019.



La politique agricole commune apporte 120 M€ par an aux 3 200 exploitations agricoles de Côte-d'Or

Lutte contre la maltraitance animale : la Cellule Départementale Opérationnelle mise en place en Côte-d'Or

La lutte contre la maltraitance animale constitue une priorité au plan national du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Pour détecter plus précocement les situations, tout particulièrement dans les élevages comportant de graves déficiences dans la gestion des animaux, un plan de prévention a été décidé pour la période 2016-2020. Partant du constat que les maltraitances animales peuvent être liées à des difficultés économiques ou personnelles, il apparaît important que tous les acteurs publics et privés échangent les informations permettant d'accroître la vigilance relative à ces situations dans le but de prévenir les souffrances animales et de préserver les éleveurs.

Ainsi, le plan de prévention prévoit la mise en place dans chaque département d'une Cellule Départementale Opérationnelle (CDO), réunissant les partenaires professionnels et les services de l'Etat concernés pour

- **faciliter les échanges d'informations**
- **assurer la confidentialité**
- **détecter le plus en amont possible les signaux d'alerte de dégradation d'une exploitation**
- **intervenir rapidement auprès de l'exploitant et éviter ainsi de recourir à des mesures d'urgence.**



Le 13 novembre 2018, la CDO 21 s'est réunie pour la première fois sous la présidence du secrétaire général de la préfecture. Le Groupement de Défense Sanitaire, la Chambre d'Agriculture, la Mutualité Sociale Agricole, les représentants du Groupement Technique Vétérinaire et du Conseil Régional Vétérinaires, la DDT, la DDPP, en présence de parlementaires et de représentants de collectivités locales, ont souscrit à l'objectif de trouver un mode collectif d'organisation, rapide et efficace, destiné à accompagner les éleveurs fragilisés.

Dans le département, en liaison avec la DDPP, la veille dédiée aux animaux d'élevage, sera animée par le Groupement de défense sanitaire (GDS) qui identifiera des situations délicates et proposera des plans d'action afin d'éviter des situations dommageables. Les "sentinelles de terrain", notamment les vétérinaires sanitaires ou les délégués cantonaux du GDS, sont des acteurs majeurs dans la phase de détection.

En cas d'échec du plan d'action préventif, la DDPP prendra le relais et mettra en œuvre les mesures administratives ou judiciaires appropriées pour arrêter toute situation irrémédiablement compromise.

La création de la CDO s'inscrit dans la stratégie nationale pour le bien-être animal voulue par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Elle permet de renforcer des liens déjà existants entre éleveurs et services de l'État en Côte-d'Or.

07

Santé et prévention des risques

En matière de santé publique, l'État s'attache à résorber le plus en amont possible les risques susceptibles d'engendrer des crises sanitaires. Cela nécessite un état de veille permanent de plusieurs services compte tenu de l'hétérogénéité des facteurs de risque. Les services en première ligne pour mener à bien cette mission de l'État sont l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté et la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Côte-d'Or. Deux actions majeures de l'année 2018 sont à souligner en la matière : la protection des captages d'eau et la qualité de l'eau et la gestion de crise alimentaire (rappel et retrait de produits).

La protection des captages et la qualité de l'eau potable : une situation satisfaisante en Côte-d'Or

Les contaminations microbiologiques mais aussi chimiques, telles que les pesticides ou les nitrates, constituent des risques sanitaires que les collectivités qui distribuent l'eau doivent prévenir. L'ARS accompagne quotidiennement cette démarche.

Comment éviter l'introduction de polluants dans l'environnement d'un captage d'eau potable ? Les collectivités responsables en lien avec les exploitants doivent traiter cette question tout au long des étapes visant à protéger la ressource en eau et à garantir la bonne qualité jusqu'au robinet du consommateur.

L'ARS, en partenariat avec les services de l'Etat, les conseils départementaux et les agences de l'eau, développe des actions d'appui aux collectivités qui ont, ou auront, la charge de distribuer de l'eau potable.

La cellule d'appui mise en place par le conseil départemental de Côte d'Or et cofinancée par les agences de l'eau et l'ARS permet ainsi d'aider les petites collectivités à mettre en place des périmètres de protection. Ce partenariat a démontré son efficacité et désormais, ce sont plus de 77% des captages qui sont protégés.

En 2018, dans le cadre du Plan régional santé environnement n°3, l'ARS a favorisé la création de réseaux entre les acteurs de la distribution de l'eau :

➤ 18 collectivités de Côte-d'Or ont participé aux journées d'échanges dont la mise en œuvre a été confiée à l'association ASCOMADE. Ces échanges, relatifs d'une part aux risques associés à la turbidité et la microbiologie de l'eau potable et d'autre part à la prise de compétence en matière d'eau et d'assainissement des établissements publics de coopération intercommunale, ont vocation à se développer dans les années à venir.

➤ Les référents locaux chargés de restaurer la qualité de l'eau ont échangé en novembre 2018 avec l'association ALTERRE sur les pratiques culturelles innovantes permettant de protéger la ressource. Ces échanges sont régulièrement proposés.

L'ARS accompagne au quotidien les établissements publics de coopération intercommunale dans leur mise en place ou leur extension (SESAM, SINOTIV'eau, Communauté de Communes Tille et Venelle, Communauté d'agglomération de Beaune Côté Sud, Communauté de Communes Ouche et Montagne, Syndicat Mixte de Chamboux).

Elle définit le programme de surveillance et communique les résultats du contrôle de la qualité de l'eau distribuée à la population. Près de 5000 bulletins d'analyses ont été interprétés en 2018. 91% des habitants de Côte d'Or boivent une eau de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés. L'ARS procède également à des inspections d'installations de distribution de l'eau chaque année (4 inspections en 2018).

Sécurité des produits alimentaires : une veille permanente et des alertes plus nombreuses en 2018

Une des missions majeures de la Direction Départementale de la Protection des Populations est de veiller à la sécurité des produits alimentaires. Elle réalise des programmes de contrôles renforcés à la production ou l'importation pour éviter que des produits non-conformes, contaminés ou dangereux soient mis en vente ou proposés en restauration commerciale ou collective. En dépit de cette surveillance assurée par les services et des auto-contrôles réalisés par les entreprises de production, des alertes sont signalées sur des produits. Les mesures efficaces et rapides sont alors mises en œuvre pour limiter les risques et faire cesser le danger.

En 2018, 39 alertes alimentaires en Côte d'Or

2018 a débuté avec la gestion de l'alerte nationale des produits de lait infantile LACTALIS pour laquelle la DDPP a dû s'assurer du retrait des lots suspectés de contamination de salmonelles dans la grande distribution, les pharmacies ou les crèches. Sur l'ensemble de l'année, le département a enregistré une hausse des alertes (+ 20% en 2017), dans les mêmes proportions qu'au niveau national. Cet accroissement n'est pas le signe d'une dégradation de la sécurité alimentaire mais plutôt d'une vigilance accrue et de l'efficacité des réseaux d'alerte, tant nationaux qu'européens.

Quels produits et quels risques ?

Les alertes ont concerné une grande diversité de produits :

- charcuterie,
- fruits et légumes,
- produits laitiers : fromages,
- produits infantiles,
- additifs ou compléments alimentaires.

Elles ont porté sur des contaminations de salmonelles, de substances chimiques ou de présence de micro-organismes dans des quantités anormalement élevées. Ces anomalies ont été révélées après analyse par les laboratoires compétents, prélèvements effectués par les services de la DDPP ou par les organismes chargés par les professionnels des auto-contrôles.

Des mesures efficaces et proportionnées pour gérer chaque alerte ?

La gestion des alertes est un travail conjoint entre le professionnel et les services de la DDPP. Il s'agit en effet de cerner très vite la nature, l'ampleur et la gravité du risque. Dès signalement, la DDPP intervient chez le producteur ou l'importateur pour déterminer le lot concerné et la diffusion des produits contaminés. Les mesures vont porter sur :

- la consignation dans l'entreprise des produits incriminés non encore distribués,
- le rappel des produits vendus par voie de communiqué de presse ou affichette chez les distributeurs,
- le retrait en magasin des produits non encore vendus,
- des messages à destination des consommateurs sur les suites à donner en cas de signe de malaises après ingestion du produit contaminé.

Un renforcement des mesures de prévention

Un des axes pour limiter les risques et alertes reste le renforcement de l'auto-contrôle au stade de la production. Des plans d'auto-contrôles (internes ou externes confiés à des prestataires) sont systématiquement demandés aux entreprises et vérifiés par les agents de la DDPP. En 2018, une action importante d'information en direction des producteurs fermiers a été assurée avec le soutien actif de la chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Grâce aux efforts conjugués des professionnels, des organisations professionnelles, des laboratoires et des services de la DDPP, la sécurité attendue par le consommateur cote-d'orien sur les produits alimentaires mis en vente, est garantie.



07 Santé et prévention des risques

➤ Les chiffres-clés de l'activité de la protection et la sécurité des consommateurs en 2018 de la Direction Départementale de la Protection des Populations

➤ **1032 contrôles** concernant les règles d'information et de protection des consommateurs, des règles de qualité, de loyauté et de sécurité des produits alimentaires et non alimentaires, des prestations de service dans les commerces, chez les producteurs ou importateurs ;

➤ **245 contrôles** pendant l'Opération Interministérielle Vacances sur les lieux touristiques de la Côte-d'Or

➤ Les priorités 2018 :

- L'économie numérique :
139 sites web contrôlés
- Les produits ou services nouveaux à risque émergents : contrôles des cosmétiques avec nanoparticules, de la sécurité des trampolines...
- **Les consommateurs vulnérables :**
 - ✓ les enfants et nourrissons : contrôles des laits infantiles, des jouets pour s'assurer de leur sécurité
 - ✓ les personnes âgées ou en situation de handicap : contrôles des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour vérifier l'absence de clauses abusives
 - ✓ les personnes en situation de fragilité : prestations funéraires pour vérifier la bonne information des clients sur les prestations obligatoires, facultatives et la conformité des devis.

➤ Les suites des contrôles : de l'avertissement à la fermeture

➤ **35 % des établissements contrôlés** comportent des non-conformités aux réglementations.

➤ **Dans 65 % des cas**, des avertissements ont été transmis aux professionnels pour les anomalies peu graves.

➤ **Dans 35 % des cas**, des injonctions avec mise en demeure de se mettre en conformité ont été notifiées.

➤ **Dans 10 % pour les cas** les plus graves, des procédures contentieuses ou administratives ont été dressées

➤ **Une fermeture temporaire** d'établissement a été prononcée en raison des risques pour les consommateurs.

➤ **500 prélèvements** de produits alimentaires ou non alimentaires ont été transmis aux laboratoires pour analyse de conformité.



08

Éducation

En 2018, les services de l'Éducation Nationale ont mené des actions allant au-delà de leur mission pérenne d'enseignement. C'est ainsi qu'ils ont mis en place des dispositifs répondant aux besoins de la société : le premier, « devoirs faits », pour une égalité des chances de tous les élèves, le second d'initiative locale, « parcours citoyen 21 » qui permet de développer chez les élèves la culture civique autour des valeurs des droits de l'Homme et du citoyen.

Le parcours citoyen 21

L'innovation départementale du « Parcours citoyen 21 » correspond au besoin de renforcer la cohésion sociale autour des valeurs fondamentales et des principes inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la Charte de la laïcité.

Elle vise à développer la culture civique des élèves et à favoriser le mieux vivre-ensemble dans les écoles et les établissements de la Côte-d'Or par la valorisation de l'engagement citoyen des élèves dans et hors école et s'appuie sur la dynamique des projets inter-degrés, inter-établissements en collaboration avec les collectivités locales.

6 circonscriptions de premier degré, 12 collèges, 2 lycées regroupant plusieurs milliers d'élèves et 6 collectivités territoriales sont parties prenantes du « Parcours citoyen 21 » du CP à la Terminale dans les contextes variés. Cette démarche comprend deux dimensions : projet collectif du parcours citoyen et outil de suivi des expériences citoyennes de chaque élève. Ce suivi est réalisé grâce à leurs carnets et livrets citoyens qui sont enrichis par les travaux réalisés dans le cadre scolaire, mais aussi dans le cadre des actions organisées par les partenaires de l'école.

Ce travail concerne tous les personnels de l'éducation nationale et s'appuie sur la mobilisation des partenaires de l'école. Dans le prolongement de son action éducative



de promotion des valeurs de la République, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de Côte-d'Or a développé des partenariats avec 18 associations cote-d'oriennes qui s'engagent, dans le cadre de la charte départementale d'alliance éducative pour le développement des parcours citoyens des élèves, à apporter un appui aux écoles, aux établissements scolaires et aux collectivités en matière de transmission des valeurs de la République. Les forums des associations organisés dans le cadre de ce projet ont permis de tisser ou renforcer des liens entre tous les pilotes de cette innovation.

L'engagement et le dynamisme des alliances éducatives sont valorisés dans le cadre du prix départemental du « Parcours citoyen 21 ». Les effets de cette dynamique sont évalués dans le cadre de deux projets de recherche en partenariat avec l'IREDU Bourgogne Franche Comté et l'Université d'éducation d'Aichi au Japon.

> **Le cadre, les ressources et les outils permettant de développer cette dynamique sont accessibles librement via le site de la DSDEN de Côte-d'Or :**

<http://www.ac-dijon.fr/dsden21/cid106079/construire-le-projet-du-parcours-citoyen.html>



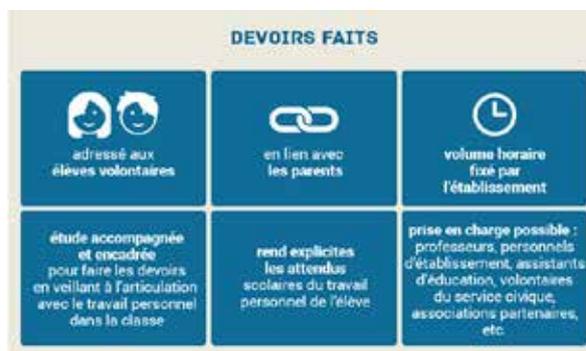
08 Éducation

Le dispositif « Devoirs faits »

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Partant du constat que les leçons, exercices et travaux donnés hors la classe sont parfois une source d'inégalité entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille, le « dispositif devoirs faits » a été mis en œuvre progressivement à compter de novembre 2017.

Depuis la rentrée scolaire 2018 tous les collèges de Côte-d'Or proposent ce dispositif aux familles permettant ainsi de renforcer, sans contribution financière des parents, l'aide apportée par les équipes éducatives à chaque enfant et de réduire les inégalités d'accès au savoir. Cet accompagnement est réalisé par des enseignants, des assistants d'éducation mais aussi des associations complémentaires de l'école. Les volontaires en service civique concourent également à la mise en œuvre de cette mesure qui est plébiscitée par les parents.

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, a eu l'occasion de constater les bienfaits de cette action lors d'une visite le 9 novembre dernier au collège Clos de Pouilly à Dijon. Il a ainsi pu échanger avec les élèves, les parents d'élèves et la communauté éducative.



Pour en savoir plus :

<http://www.ac-dijon.fr/cid122078/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html>



09

Culture et patrimoine

La Côte-d'Or a le double privilège d'avoir un patrimoine riche et d'être le chef-lieu de la région Bourgogne-Franche-Comté avec une métropole au rayonnement culturel reconnu par son passé de capitale des ducs de Bourgogne mais également par une offre culturelle conséquente. Les actions 2018 menées et soutenues par la Direction régionale des affaires culturelles présentées dans ce thème sont le reflet de cette richesse.

13,6 millions d'€ de l'Etat

en faveur de la culture et du patrimoine en Côte-d'Or en 2018



4,88 millions d'€

pour la création

4,12 millions d'€

pour le patrimoine

2,83 millions d'€

pour la transmission et la démocratisation de la culture

0,43 millions d'€

pour le livre et les industries culturelles

Poncey-sur-l'IGNON, une église couverte en laves d'exception

Avec sa toiture en « chapeau de gendarme » la pose de la couverture en laves est une véritable prouesse technique pour cette église à plan centré avec absidioles du XVIIIème siècle.

Inscrite au titre des monuments historiques en 1947 puis classée en 2001, elle fait l'objet de toutes les attentions depuis 1996. Etudes, dépose de la toiture en péril, étude de la procédure de financement, abandon de procédure et relance des opérations ponctuent ce chantier depuis 22 ans.

Démarré en mai 2017, le chantier s'est achevé en novembre 2018 par la restauration de la couverture de la nef. Il se poursuivra jusqu'en septembre 2019 par celle du chœur et de l'intérieur.



09 Culture et patrimoine

› Un financement exceptionnel à 100% justifié par :

- › l'état de péril
- › la disproportion flagrante entre les capacités financières de la commune et le montant de l'opération
- › la technicité de l'opération

› Montant total de l'opération **697.000 € HT**

- › Financée en 2 tranches : **457.000 € HT** en 2017 et **240.000 € HT** en 2018
- › **60 %** pour l'Etat soit **418 620 €**
- › **30 %** pour le conseil départemental de la Côte-d'Or soit **209 100 €**
- › **Solde 10 %** pour la commune aidée par la Fondation du Patrimoine

› Vous pouvez retrouver toutes les publications du Service régional de l'archéologie sur :

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte/Ressources-documentaires/Publications/Publications-du-Service-Regional-d-Archeologie/Archeologie-en-Bourgogne-n-27-Alesia-21-Sanctuaire-d-Apollon-Moritasgus-et-autres-lieux-de-culte-a-Alesia>

Fouille d'un des très grands sanctuaires de la Gaule romanisée, le complexe d'Apollon Moritasgus sur le site d'Alésia

Après 11 années de fouilles (2200 m²), le programme sur les sanctuaires d'Alésia, sous la direction d'Olivier de Cazanove (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR ARSCAN), a permis de mettre en évidence l'existence d'un quartier religieux comparable aux grands sites d'Avenches (Suisse), Trèves (Allemagne) ou Nasium (France, Meuse) mais jusque-là insoupçonné à Alésia.

Sa particularité réside aussi dans sa proximité avec une source ainsi qu'avec des thermes, établissement de bains publics, suggérant un sanctuaire des eaux.

Ses fouilles ont été financées par l'Etat à hauteur de 84 000 € en 2018.

Ce site est principalement dédié à Apollon Moritasgus mais aussi à Jupiter et à d'autres dieux et déesses.
photo O.de Cazanove



Résidences territoriales d'éducation artistique et culturelle (EAC) en Côte-d'Or

La généralisation de l'EAC est une priorité pour le gouvernement : à l'horizon 2019, 100% des enfants devront être concernés par les trois dimensions que sont la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes, l'acquisition des connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

En 2018, la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté et les Rectorat des académies de Besançon et Dijon ont porté cette ambition au plus près des territoires, avec :

- 15 résidences en Côte-d'Or
- un budget alloué sur le département de 75 000€
- tous les établissements scolaires concernés (écoles, collèges, lycées) avec une priorité forte donnée aux projets concernant le 1er degré (écoles primaires)
- une priorité accordée aux quartiers prioritaires de la ville et les territoires les plus ruraux

L'exemple de CirQ'ônflex à l'école élémentaire Champs Perdrix de Fontaine d'Ouche : un projet de rencontre et de médiation

Depuis 2009, CirQ'ônflex a pour objet de développer, promouvoir et structurer le cirque contemporain à Dijon et en Bourgogne-Franche-Comté. La compagnie intervient régulièrement dans les établissements scolaires du quartier.

Implantée dans le quartier prioritaire de Fontaine d'Ouche, la compagnie a fait intervenir tout au long de l'année (60 heures au total) Victoria Martinez et son équipe artistique, autour du projet de médiation intitulé « les Anonymes à Capuche ».

A travers des ateliers de pratique corporelle, le groupe expérimente le personnage de Capuche en se glissant dans un jogging. Du collectif naît alors le groupe des « Anonymes à capuche » pour favoriser la rencontre et le partage, vivre une expérience artistique unique et aboutir à une représentation dans l'espace public ou sous une autre forme.

Au cours de ce projet, sont abordés trois aspects complémentaires propres à l'éducation artistique et culturelle : le rapport direct à l'œuvre, l'approche analytique et cognitive et l'initiation à la pratique artistique.

Les objectifs de transmission sont multiples :

- vivre une expérience de création artistique
- expérimenter de manière multi-sensorielle le personnage de Capuche
- développer l'esprit critique
- questionner les représentations sociales
- favoriser le développement des compétences des jeunes à travers la pratique corporelle
- souder un groupe en vue d'une restitution dans l'espace public
- créer un climat de coopération entre tous les participants du projet (jeunes et adultes)
- faire de l'enfant un acteur à part entière de la vie scolaire et sociale

Collectif Protocole (Spectacle Monument) dans l'école Champs-Perdrix en septembre 2018



09 Culture et patrimoine

La Vapeur, version augmentée !

La réouverture de la salle La Vapeur, à Dijon en septembre 2018, a permis de découvrir un nouveau bâtiment au service du développement de toutes les activités de la scène musiques actuelles de Dijon :

- diffusion des concerts,
- médiation et éducation artistique et culturelle, axe fort du projet de La Vapeur depuis 2012
- action artistique, travail des musiciens, en répétition, en création, en formation...
- rencontres ponctuelles avec d'autres formes créatives et artistiques comme la danse, le théâtre, le cirque ou la cuisine
- appropriation par les habitants du quartier pour leurs usages collectifs

© Vincent Arbelet



La Vapeur en quelques dates et quelques chiffres

- › **3 avril 1995** : ouverture officielle en tant « qu'espace vivant et permanent de diffusion, de création, de formation et d'information...».
- › **2012** : La Vapeur est labellisée SMAC (Scène de musiques actuelles) par le ministère de la Culture, ce qui lui vaut reconnaissance de son projet artistique et culturel.
- › **Avril 2016 à janvier 2018** : travaux
- › **7 février 2018** : réouverture
- › **5.3 M d'€** : montant total des travaux
- › **1.2 M d'€** : montant de la subvention de l'État dans le cadre du Contrat de projet État-Région (CPER)
- › **3000 m²** soit 2 salles de concert - 1 salle de 1200 places, 1 club de 230 places, 7 studios de répétitions et de création, 1 salle pour l'action culturelle, des bureaux, des loges, salle de restauration, bars, vestiaires, stocks...

10

Finances publiques

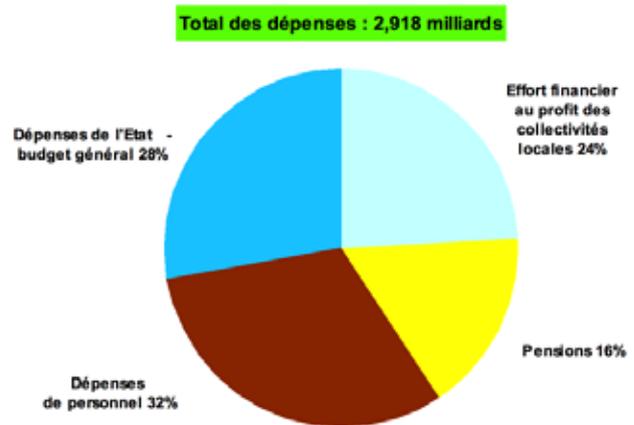
Le budget de l'État est la traduction de la politique gouvernementale par l'allocation de moyens aux pouvoirs publics. À ce titre, l'action de l'État via la dépense publique est une composante importante de l'activité économique.

Le montant global des dépenses de l'État en Côte-d'Or a atteint 2,918 milliards d'euros pour l'année 2017, ce montant ne comprend pas les dépenses des opérateurs ni les 476 millions d'euros correspondant aux avances mensuelles faites aux collectivités locales sur le produit attendu de la fiscalité.

Ces dépenses peuvent se répartir en quatre grandes composantes :

- L'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales est de plus de 703 millions. Ce sont 635 millions d'euros de dotations qui constituent des prélèvements sur recettes de l'État parmi lesquelles figurent la DGF, le FCTVA et les compensations de transfert de compétences. De plus, les collectivités locales de Côte-d'Or ont reçu divers concours retracés au sein de la mission «relations avec les collectivités locales» pour un montant de plus de 68 millions d'euros.
- Les dépenses du budget général sont retracées au sein des diverses missions assurées par l'État dans le département. Elles représentent hors dépenses de personnel plus de 808 millions d'euros. Dans cette catégorie figurent les mesures fiscales en faveur des particuliers et des entreprises (526 millions d'euros) les dépenses de fonctionnement des services de l'État (plus de 70 millions d'euros), les investissements et les subventions hors mission «relations avec les collectivités locales» (210 millions d'euros).

- Les rémunérations et les charges sociales des agents de l'État titulaires et contractuels qui figurent dans les plafonds d'emplois définis en loi de finances initiale représentent près de 921 millions d'euros.
- Les pensions comptabilisées au sein d'un compte d'affectation spéciale concernent principalement les pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité. Le montant des pensions versées s'élève à plus de 482 millions d'euros.
- diagramme



11

Modernisation de l'État

La modernisation de l'État est un perpétuel chantier tant la société ne cesse d'évoluer. Quelques actions menées en 2018 illustrent les priorités fixées par l'État pour être en phase avec les priorités actuelles et construire une nouvelle page de l'activité administrative avec la mutualisation (pour une optimisation des dépenses), la dématérialisation (pour un meilleur service rendu aux administrés) et la simplification (pour une administration proche de tous les usagers, particuliers ou professionnels).

La déclinaison du Schéma Directeur de l'Immobilier Régional (SDIR 2018-2022)

Les bâtiments composant le site de l'INSEE, 2 rue Hoche, idéalement situés à Dijon, ont fait l'objet d'opérations de rénovation, achevées à l'automne 2018. Le site est devenu multi-occupant, accueillant en plus des services de l'INSEE, ceux de VNF (voies navigables de France) et des services douaniers.

Ces opérations de regroupement sont l'illustration des efforts de rationalisation de l'immobilier public menés dans la région.

Les objectifs de regroupement et de mutualisation des services d'État sont référencés dans un schéma directeur de l'immobilier régional (SDIR), établi par le Préfet de Région, responsable de la stratégie immobilière de l'État. Les actions sont ensuite menées et suivies par le Responsable de la Politique Immobilière de l'État, chargé du pilotage stratégique du parc immobilier pour le compte du Préfet de région.

Cette réhabilitation complète est emblématique, dans la mesure où elle permet d'offrir de bonnes conditions de travail aux agents hébergés tout en permettant une rationalisation de l'occupation immobilière.



La préparation du prélèvement à la source

En 2018, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) a tenu de nombreuses réunions d'information sur le Prélèvement à la Source, pour les usagers comme pour les collecteurs, qu'ils soient privés ou publics.

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur au 1er janvier 2019. Durant toute l'année 2018, la DRFiP a multiplié les réunions d'information à destination des acteurs concernés par cette réforme du mode de collecte de l'impôt :

- les collectivités locales et établissements publics locaux, avec six réunions organisées au 1er trimestre sur tout le territoire côte-d'orien (Pouilly-en-Auxois, Is-sur-Tille, Montbard, Châtillon-sur-Seine, Meursault, Dijon) avec les élus locaux et les personnels administratifs, ainsi que deux réunions organisées à Dijon et à Montbard avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), à destination de leurs membres
- les entreprises, en s'appuyant sur la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat (quatre réunions sur l'ensemble du département Montbard, Auxonne, Nuits-St-Georges et Dijon) et les organisations représentatives (MEDEF, U2P, etc.)



- les experts-comptables, les avocats
- les particuliers, comme par exemple le personnel du Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse, les associations de la commune de Longvic, le personnel de la direction départementale des territoires, la CFDT21, le personnel de la CMA de Dijon assurée également en visioconférence avec les établissements de la CMA Bourgogne (Nevers, Chalon-sur-Saône et Auxerre).

Gérald DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics, et Bruno PARENT, directeur général des finances publiques, se sont déplacés le 2 mai dans les locaux de CPAGE, éditeur de solutions informatiques pour les hôpitaux basés à Dijon, pour tenir un comité de pilotage.

> Près de 250 agents de la DRFiP ont été formés en 2018 pour un total de 500 jours de formation, afin d'être en mesure de répondre aux besoins des usagers à compter de janvier 2019.

Un travail sur la simplification administrative et les expérimentations de dérogation aux règlements dans la viticulture

La filière viti-vinicole est principalement régie par des textes européens qui ne permettent pas de dérogations telle que proposée par le décret ouvrant cette possibilité à titre expérimental pour le préfet du département de la Côte-d'Or. Pour autant, afin de répondre aux attentes des viticulteurs, des mesures de simplifications administratives ont été prises en association avec les professionnels, principalement dans le registre des conditions d'embauche, du temps de travail et d'hébergement des vendangeurs, sujet prégnant dans le département et la région compte tenu de la forte proportion de vendanges manuelles. Elles ont été mises en œuvre dès les vendanges 2018.

S'agissant des autres propositions qui ne relevaient pas des compétences de l'Etat déconcentré, elles ont été adressées aux ministères concernés et à la direction interministérielle de la transformation publique (DTIP).



12

Représentation et communication de l'Etat

En tant que représentant de l'État dans le département, le préfet est chargé d'organiser les cérémonies commémoratives et les visites officielles selon les règles protocolaires. Respecter le protocole, c'est respecter les valeurs républicaines de la France. En effet, elles revêtent une importance particulière, en ce qu'elles sont le reflet de l'organisation et du fonctionnement des institutions de la République Française : primauté du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif, des autorités nationales sur les autorités locales, des élus au suffrage universel direct sur les élus au suffrage indirect ou encore des autorités civiles sur les autorités militaires. Le bureau du cabinet porte une vigilance particulière à ces règles qui constituent la base de l'organisation des cérémonies publiques et les visites officielles en relation étroite avec le service communication du préfet, ces événements étant systématiquement médiatisés. Parmi les actions inhérentes à la représentation de l'État, l'année 2018 a été marquée par la commémoration du centenaire de l'armistice proclamée le 11 novembre 2018 et un nombre conséquent de visites officielles.

Les travaux du Centenaire pour le devoir de mémoire

2018, centième anniversaire du 11 novembre 1918, aboutissement de cinq années de commémorations toutes plus variées et riches les unes que les autres en souvenir de la Grande Guerre 14-18. La Côte-d'Or s'est largement investie dans la commémoration du centenaire en mettant en place des projets d'envergure (Conseil départemental, ville de Dijon, ville de Beaune, Université de Bourgogne) mais aussi un nombre important de projets plus modestes mais non moins intéressants.

L'existence de la Mission, la publicité faite aux travaux du Comité Départemental du Centenaire, ont constitué un formidable moteur qui a généré de nombreuses initiatives que leurs auteurs n'ont pas toujours souhaité présenter à labellisation mais qui ont tous remporté un important succès auprès de la population.

Onze projets émanant de collectivités territoriales, service d'archives ou associations mémorielles ont obtenu la labellisation en 2018. Une très large majorité des communes du département a organisé au moins une action mémorielle le 11 novembre 2018 précédée par des recherches relatives aux noms inscrits sur les monuments aux morts.

Ainsi, les journées commémoratives, les visites des sites mémoriels et, plus globalement, toutes les actions éducatives menées dans le domaine de la mémoire constituent des moyens privilégiés pour mener un travail pédagogique dans ce cadre.

L'intérêt pour l'histoire de cette Grande Guerre et surtout pour les soldats qui y ont perdu la vie, perdurera bien au-delà de ce cycle mémoriel.

À l'occasion de cette année anniversaire du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, les écoles du département se sont mobilisées autour de projets fédérateurs. Au-delà de l'enseignement de l'histoire en classe, l'institution scolaire participe à la politique de mémoire, qui met l'accent sur certains faits historiques dans le but de construire une mémoire collective autour de valeurs partagées et de contribuer au sentiment d'appartenance commune : le vivre ensemble. Les scolaires ont été très largement associés à toutes les actions pédagogiques qui leur ont été proposées et y ont adhéré avec enthousiasme (chorales de chants d'époque, expositions, pièces de théâtre, réalisation d'un triptyque de la Paix.....).



Parmi les nombreuses actions et travaux menés, il est possible de distinguer tout particulièrement :

- **Une participation renforcée des élèves aux différentes cérémonies commémoratives du 11 novembre** dans les villes et les villages. Les hommages aux soldats tombés pour la France ont pris différentes formes : dépôt de bleuets dans le carré militaire par les enfants des écoles primaires, marseillaise entonnée par les élèves, « Ode à la Joie » de Beethoven, hymne européen, chanté en français et en allemand, expositions dans les écoles, ...
- A Dijon, les cérémonies du 11 novembre 2018 ont été enrichies par la présence de deux classes de primaire qui avaient préalablement travaillé sur la symbolique du bleuet de France et ont fleuri le carré militaire de bleuets réalisés en classe.
- **L'ouvrage intitulé « Abécédaire du Poilu – 1914-1918 », réalisé par les élèves de cours moyen de l'école des Echaliers à Beaune.** Le fruit de ce travail pédagogique a été salué, pour sa qualité, par le Ministre de l'éducation nationale qui a adressé un courrier de félicitation aux élèves pour leur investissement. Une exposition des travaux a été proposée dans le hall du rectorat en janvier 2019.

Les visites officielles

L'une des activités liées à la représentation de l'État dans le département qu'incarne le préfet, appuyé par son cabinet, consiste en l'organisation des visites officielles qui s'y déroulent. Elles se distinguent en deux grands types de visites.

Les plus nombreuses sont les **visites ministérielles**. Elles peuvent revêtir des formes très différentes, allant du simple passage d'un ministre, à une visite sur une plage horaire plus complète, s'étalant même parfois sur plusieurs jours. Inaugurations, visites de crise, illustration locale d'une politique nationale... Les motifs qui poussent les ministres à se déplacer dans les territoires sont nombreux et variés.

Il arrive plus rarement que le préfet ait à organiser une **visite d'État**, en lien avec le ministère des affaires étrangères et/ou la Présidence de la République. Il s'agit d'une visite officielle d'un chef d'État étranger en France. Elle est la plus haute forme de contact diplomatique entre deux pays, et est marquée généralement par des cérémonies protocolaires.

En 2018, 24 visites officielles ont été organisées par les services, en lien avec les administrations centrales concernées. (voir détail dans encadré)

Parmi les faits marquants, on retiendra par exemple la venue en mars à Dijon de Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'éducation nationale, accompagné par Brigitte Macron, Première dame, sur le thème du harcèlement en milieu scolaire ; celle du Premier Ministre Edouard Philippe en avril à l'occasion des Journées Nationales de France Urbaine ; ou encore la visite d'État de son Excellence Roch Marc Christian Kabore, Président de la République du Burkina Faso, en décembre.



12 Représentation et communication de l'Etat

Les grands chiffres de l'activité du bureau de la représentation de l'Etat en 2018

Les demandes d'intervention :

- › **690** demandes d'intervention
- › **525** concernant des particuliers
- › **165** des élus (147 sur la Côte-d'Or, 18 sur la Bourgogne-Franche-Comté)

Les distinctions honorifiques :

- › **1600 attributions** de diplômes de médaille d'honneur régionale, départementale et communale
- › **400 médailles** attribuées aux sapeurs-pompiers du département
- › **15 promotions** à l'Ordre du mérite agricole
- › **153 attributions** de diplômes de médaille d'honneur agricole
- › **23 nominations** et promotions pour la Légion d'Honneur
- › **13 nominations** et promotions pour l'Ordre national du mérite

Le protocole :

- › **24 visites officielles** : 16 de ministres, 4 de délégués interministériels, 2 de l'ancien Président de la République et 2 de personnalités étrangères (Prince héritier du Japon et Président du Burkina Faso)
- › **12 cérémonies** publiques
- › **86 dossiers** « sortie du Préfet » préparés

Focus sur la communication de l'Etat dans le département en 2018 en chiffres

950

contacts avec les médias (communiqués, conférences de presse, contacts téléphoniques)

343 000

connexions au site internet départemental www.cote-dor.gouv.fr

5300

abonnés au compte twitter @Prefet21_BFC

1100

tweets

1400

abonnés à la page facebook @Prefet21.BFC



Liste des études de l'INSEE et de la DIRECCTE parues en 2018 (à retrouver sur leurs sites internet)

Démographie :

Dijon et Besançon gagnent des habitants, la croissance de la population ralentit dans les petites communes - Insee Flash N°73 Décembre 2018

Populations légales en Bourgogne-Franche-Comté : 2 818 338 habitants au 1er janvier 2016 - Insee Flash N°72 Décembre 2018

83 300 ménages supplémentaires à loger d'ici 2030, malgré une population qui n'augmente plus - Insee Analyses N°46 Décembre 2018

La Côte-d'Or deviendrait le département le plus peuplé de la région en 2050 - Insee Flash N°60 Septembre 2018 - Insee Flash N°52 Janvier 2018

Économie-emploi :

Cumul emploi-retraite : une situation rare mais qui se développe - Insee Analyse N°45 Décembre 2018

Dans les franges de Bourgogne-Franche-Comté, 60 000 habitants travaillent en dehors de la région - Insee Analyses N°40 Septembre 2018

Baisse des effectifs de la fonction publique en Bourgogne-Franche-Comté entre 2013 et 2016 - Insee Flash N°69 Octobre 2018

La maintenance, très présente dans la filière ferroviaire en Bourgogne-Franche-Comté - Insee Analyse N°39 Juillet 2018

La filière automobile, implantée depuis longtemps aux quatre coins de la Bourgogne-Franche-Comté - Insee Analyse N°33 Mai 2018

En 30 ans, davantage de cadres et un emploi non qualifié qui a changé de visage - Insee Analyses N°30 Mars 2018

Les très petites entreprises de Bourgogne-Franche-Comté : un maillon clé de l'économie - Insee Analyses N°29 Mars 2018

Direccte : L'insertion par l'activité économique en BFC et en Côte-d'Or

Direccte : Conjoncture départementale - Indicateurs trimestriels départementaux 3ème trimestre 2018 – bulletin départemental Côte-d'Or

Aménagement du territoire

Petites villes de BFC : un passé démographique et industriel qui contribue au déficit de croissance - Insee Analyses N°38 Juillet 2018

Déclin marqué ou affirmation de leur rôle central : les destins contrastés des petites villes de BFC - Insee Analyses N° 31 Avril 2018

Tourisme :

Dépenses touristiques : 6,3 % du PIB régional - Insee Analyses N°28 Février 2018

Les notes trimestrielles, région par département

Saison d'été 2018 : la fréquentation marque le pas dans les hôtels et les campings de la région - Insee Flash N°71 Novembre 2018

Repli de la fréquentation hôtelière française en Bourgogne-Franche-Comté au 3è trimestre 2018 - Insee Flash N°70 Novembre 2018

Fréquentation hôtelière en légère baisse en Bourgogne-Franche-Comté au 2è trimestre 2018 - Insee Flash N°58 Août 2018

Bon niveau de fréquentation hôtelière en BFC au 1er trimestre 2018 - Insee Flash N° 54 Mai 2018

Fréquentation hôtelière étrangère en forte hausse en BFC au 4e trimestre 2017 - Insee Flash N°53 Février 2018

Conditions de vie :

Taux de propriétaires en Bourgogne-Franche-Comté : 3è plus forte progression régionale depuis 1968 - Insee Analyses N° 43 Novembre 2018

En Bourgogne-France-Comté, l'offre de services progresse mais moins qu'ailleurs - Insee Analyses N°41 Septembre 2018

Les logements vacants, toujours plus nombreux, occupent 10 % du parc - Insee Flash N° 56 Juin 2018

Un quart des jeunes vivent dans des territoires distants des services favorisant leur insertion sociale et professionnelle - Insee Analyses N°27 Février 2018

Près de 20 ans après sa mise en place, le Pacs unit 7 % des couples en Bourgogne-Franche-Comté - Insee Flash N°51 Janvier 2018

Santé-Social

Etat de santé et accès aux soins contrastés dans les territoires ruraux pauvres de Bourgogne-Franche-Comté - Insee Analyses N°42 Octobre 2018

La perte d'autonomie touche 14 % des personnes âgées vivant à domicile - Insee Flash N°55 Juin 2018

Notes de Conjoncture trimestrielles, région et départements

Signaux défavorables au 2è trimestre 2018, malgré une baisse du taux de chômage - Insee Conjoncture N°15 Octobre 2018

Au 2è trimestre 2018, repli de l'emploi salarié dans le privé et le public - Insee Flash N°68 Octobre 2018

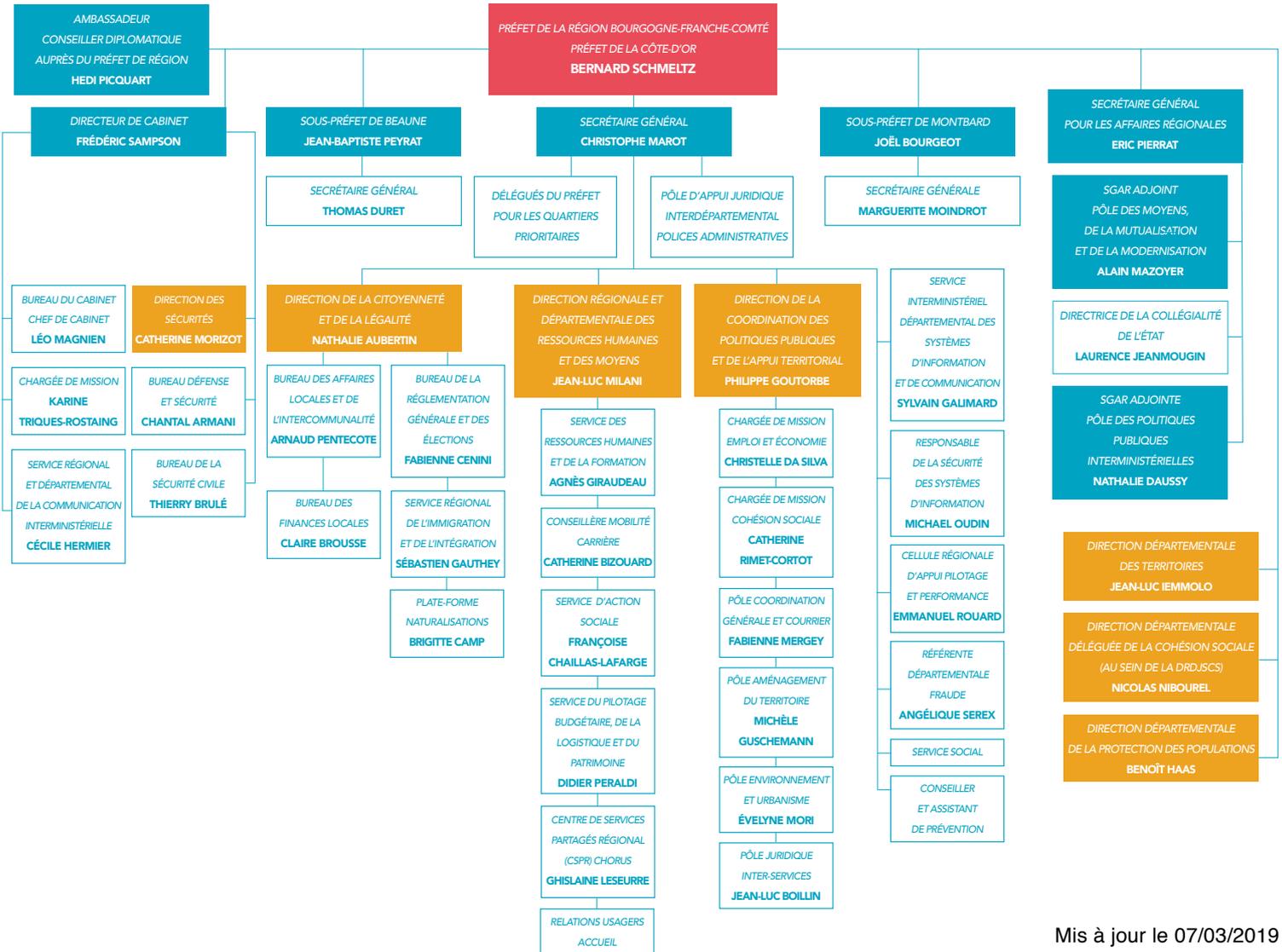
Dans un contexte moins favorable, l'emploi salarié cesse de progresser au 1er trimestre 2018 - Insee Conjoncture N°14 Juillet 2018

Au 1er trimestre 2018, stabilité de l'emploi salarié régional, malgré une baisse dans le public - Insee Flash N° 57 Juillet 2018

Une conjoncture favorable en BFC mais moins dynamique qu'au niveau national - Insee Conjoncture N° 12 Avril 2018

L'amélioration de l'emploi marque un temps d'arrêt en BFC au 3è trimestre 2017 - Insee Conjoncture N° 11 Janvier 2018

Organigramme de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfecture de la Côte-d'Or



Mis à jour le 07/03/2019

> Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

> Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Rapport d'activité des services de l'Etat en Côte-d'Or 2018 – Mars 2019

Directeur de la publication : Bernard SCHMELTZ

Directeurs de la rédaction : Christophe MAROT et Frédéric SAMPSON

Coordination : Fabienne MERGEY (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) et
Cécile HERMIER (Service régional et départemental de la communication interministérielle)

Remerciements à Élise BERTHAULT, élève de Science-Po Paris.

Composition graphique : Digital Concept



 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC

www.cote-dor.gouv.fr